

NAHAR MISRAÏM
*Bulletin de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel
Des Juifs d'Égypte (ASPCJE)*

2ème trimestre 2021 – N° 85

Avril 2021

8 euros

Sommaire

- p.2 – **Témoignage** : Notre Égypte d'avant l'exil
Ovadia Yves Zacot
- p.3 – **Histoire** : La place des femmes en Égypte
André Cohen
- p.6 – **Résumé du livre « Sadate »** de R. Solé
Michel Mazza
- p.12 – **Les tribunaux mixtes en Égypte**
Mylène Stambouli
- p.19 – **Chronique** : Les bibliothèques de rues
Chantal Steinberg
- p.21 – **Portraits** : Georges Béhar
Giancarlo Luxardo
Rose Douek
Simone Douek
- p.24 – **Fiches de lecture** : « Ce virus qui rend fou » de Bernard-Henri Lévy
Victor Attas
- p.25 – **« Le Procès »** de Yannick. Haenel et François Boucq
Rony Cohen
- p.26 – **Livres à lire**
André Cohen
- p.27 – **In memoriam** : Denise Bénaquin
Nos lecteurs nous écrivent



Il y a un an presque jour pour jour, nous vous parlions de la guerre mondiale, proclamée par le Président de la République contre le virus acteur de la COVID-19. Il était aussi question de la réhabilitation de la grande Synagogue d'Alexandrie, de notre confinement et enfin de la célébration de l'Exode d'Égypte remontant à 35 siècles.

Aujourd'hui, malgré un déconfinement relatif, nous subissons un terrible appauvrissement de notre vie sociale, au niveau de toutes nos activités et singulièrement à celui de nos rencontres associatives. Mais l'ASPCJE a survécu, a mis en place des succédanés aux cercles de lecture et a maintenu le lien entre ses membres.

La récente commémoration de notre libération pascalle, l'amélioration de la situation sanitaire, en particulier grâce aux vaccins, nous laisse espérer un retour à « la vie d'avant ». Espérons nous retrouver tous, nombreux et en bonne santé, le plus rapidement possible.

Bulletin trimestriel - Abonnement (4 numéros) : 30 euros - Adhésion à ASPCJE : 20 euros par an -

Abonnement + Adhésion : 50 euros

Secrétariat et abonnement : André COHEN, 8 rue des Tanneries, 75013 PARIS - Tél. : 01 45 35 29 86

Courriel (e-mail) : aspcje@gmail.com

Site : www.aspcje.fr

Présidente Nadia CHALOM

Directrice de la rédaction Nanette Harari Damoiseau

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 0316 G 87774

Imprimerie Moderne de Bayeux, 7 rue de la Résistance – 14400 BAYEUX

ISSN: 0249-80

Témoignage

Notre Égypte d'avant l'exil par Ovadia Yves Zacot

Nous habitons l'immeuble qui faisait l'angle de la rue Abbas et la rue Cheikh Amar, cette petite rue conduisait au fameux palais Sakakini. Notre rue Abbas, devenue rue Malika Nazli (mère du roi Farouk) fut rebaptisée rue Ramses après 1952. Cette rue reliait la gare centrale à la banlieue chic d'Héliopolis. Notre immeuble avait un ascenseur, ce qui était un luxe au Caire dans cette première moitié du 20ème siècle.

Ce quartier s'appelait en gros : Daher, Sakakini, Ghamra, Abbassié. A mon avis, 50% des habitants de ce quartier étaient Juifs, c'est-à-dire une annexe du véritable quartier Juif (la Haret el Yahoud). On avait trois synagogues importantes, le grand temple, le temple Hanan, le temple Kraïm et plusieurs oratoires dont le fameux "Ahava ve Ahava" qui appartenait au Hakham Aharon Chouéka. Le Rabbin Ovadia Yossef (jeune) était l'un des enseignants de la Michna et la Guémara (le talmud). J'allais dans ce "kottab" mais je n'avais que 9/10 ans, je n'étais que débutant.

J'apprenais le 5ème livre de la bible : Devarim, j'aimais beaucoup découvrir l'odyssée lyrique des derniers jours de Moïse. Son voyage s'arrêtait au Mont Nebo et on m'a expliqué qu'il n'avait pas le droit de pénétrer en terre sainte (pourquoi ?). Je dois avouer que j'ai cessé d'être religieux après ma "Bar Mitsva" (communion à 13 ans). C'était une corvée de mettre le Tefilim et de prier chaque matin.

Pour l'anniversaire de mes 10 ans, ma mère et moi avons donc décidé de célébrer le 28 mai 1947 et de faire la fête. J'avais invité quatre amis de ma classe de l'école Cattaoui. Ma mère a préparé un grand gâteau (tourte ou torta) qu'elle a porté chez notre boulanger pour le faire cuire dans son grand four. Nous l'avons rapporté tout chaud. Ma mère a rajouté une préparation de fraises. C'était beau à contempler.

Ce qui n'était pas prévu était que le téléphone arabe a commencé à fonctionner. Le bruit a couru que c'était la fête chez Zacot. Une quinzaine d'enfants est venue ; des inconnus, ceux que je ne connaissais que de vue, petits frères et amis des amis, non invités, bref des pique assiettes. Nous les avons tous laissés entrer : Il ne faut pas oublier, qu'en Égypte, l'esprit d'hospitalité et de générosité est de mise.

Entre 1949 et 1951, je sortais avec mes cousins Raimy (mon âge) et Youda (2 ans plus vieux). Nous allions tous les samedis et dimanches pour voir des films toujours américains. Puis on s'offrait des sandwichs de kebda et mokh (abats) et même de la bière, le torchi (variante) était offert. En été, on allait dans les cinémas en plein air. On buvait du Coca Cola, c'était une nouveauté en Égypte. Quelle aubaine ! Nous étions inconscients de cette douceur de vivre.

Un après-midi de 1951 (année de notre départ), Raimy et moi avons décidé de voir un film italien, c'était Rizo Amaro (Riz amer), j'ai oublié tout le film ; toutefois je me souviens d'une scène ; des paysannes cueillaient des tiges de riz vertes. L'une d'elles, Silvana Mangano, était entrée dans une grange pour se reposer. Elle portait un short et une blouse décolletée. Un homme, un inconnu, s'est introduit dans cette grange. Elle, l'héroïne s'est réveillée, elle avait une poitrine généreuse et suggestive, ses yeux craintifs appelaient le désir, son corps était splendide et voluptueux, ses jambes respiraient la sensualité. L'intrus avançait vers elle, elle tenait une mince tige verte de riz pour l'empêcher d'avancer comme si c'était une arme. L'interdit devait se produire. Les spectateurs, en grande partie des égyptiens des classes populaires, suivaient la scène avec stupeur, puis après une seconde de silence ce fut un véritable délire : se délectant de cette scène de voyeurisme, les spectateurs s'étaient levés, trépignant, sifflaient ; des expressions triviales fusaient. La cohue et le chahut furent complets... Le sex-appeal de Silvana Mangano avait fait l'effet d'une bombe. Il est vrai que dans les années cinquante, nous n'étions pas aussi blasés qu'aujourd'hui devant la nudité et l'érotisme.

Quant à moi, c'était la première fois que je pouvais contempler un corps féminin autrement qu'à la dérobade. Les attitudes suggestives de Silvana Mangano ont en tout cas marqué mes premiers émois d'adolescent. Mon cousin Raimy a été entraîné par cette cohue et ce chahut, il criait avec la populace. Je lui ai dit : "tu ne vas pas faire comme eux !", lui criait de plus en plus fort.

Un autre souvenir de cette époque : J'aimais beaucoup ma tia (tante) Liza et sa famille, son mari Jacques était d'Alep, elle de Jaffa comme mon père. Chez eux, c'était l'ambiance syrienne et surtout l'humour

syrien. Tia Liza a eu une douzaine d'enfants. Je n'en ai connu que huit dont deux filles. Dina la benjamine que tous adoraient, et sa grande sœur Rachel qu'on appelait Choulé ou Rachoula.

Ma grande cousine Rachel a épousé Vitali en 1944 (c'est une autre histoire que je raconterai plus tard, si la Covid me prête vie). En 1949, Rachel, Vitali et leurs deux enfants sont partis pour le nouvel État d'Israël, on les a envoyés à Beer Sheva pour coloniser la partie nord du désert du Neguev.

Ils ont bien galéré comme tous les nouveaux "Olim". Rachel correspondait avec sa mère (via la Turquie), puis ma tante a exprimé le désir de la rejoindre en Israël. Rachel tenta de décourager sa mère dans une longue lettre qui se résume en une phrase: "Pourquoi vous allez vous marmater ?" (galérer). On ne peut pas conjuguer un mot arabe en français, dans notre milieu cosmopolite, en Égypte, c'est possible, comme l'a bien expliqué notre compatriote le célèbre écrivain Robert Solé dans son livre "Le Tarbouch".

Ainsi allait la vie avant l'exil d'Égypte.

Histoire

La place des femmes en Égypte

Nous avons décrit dans le numéro 84 de Nahar Misraïm le rôle de deux femmes juives ayant milité dans la gauche égyptienne au XX^e siècle et ayant dû quitter l'Égypte à la suite du départ de la population juive, française et britannique. Examinons rapidement dans ce numéro le rôle de la femme dans l'Égypte antique et attardons-nous à la période moderne et à la lutte des femmes pour leur émancipation, puis à la description de certaines femmes d'exception.

La place des femmes dans l'Égypte antique

Aussi étrange que cela puisse paraître la femme dans l'Égypte pré-hellénistique a une place de modernité, si on la compare à celle qu'elle a dans les autres sociétés contemporaines. La société pharaonique reconnaît aux femmes l'égalité avec les hommes. Contrairement aux femmes gréco-romaines elle peut gérer son propre patrimoine. Elle peut être médecin, intenter un procès et même être pharaon à la tête de l'état. En se mariant la femme garde son nom. En cas de divorce la femme reçoit une partie des biens de son époux. Citons à ce propos ce que dit Christiane Desroches Noblecourt : "La femme égyptienne, la mère que l'on respecte avant tout, la femme sujette à une stricte loi morale, mais dotée d'une grande liberté d'expression : sa capacité juridique entière, son étonnante indépendance financière, l'impact de sa personnalité dans la vie familiale et la gestion des biens communs et des biens propres".

Généralement dans les sociétés antiques le pouvoir se transmettait au mâle de la famille. Dans la civilisation égyptienne cette obligation du pouvoir au mâle n'était pas de rigueur. Ainsi il semble d'après les travaux des égyptologues que **Néfertiti** (1370 à 1333 av J.C.), épouse d'Akhenaton, accède au trône après la mort de son époux. Ce qui est certain c'est qu'elle avait un très grand pouvoir.

Un autre cas est celui de **Hatchepsout** (1508 à 1457 av J.C), fille de Thoutmôsis II, qui prit la place de Thoutmôsis III et prit le trône. Elle se fait couronner roi de l'Égypte et adopte aussi les attributs royaux : le pagne et les couronnes de la haute et de la basse Égypte et même la barbe postiche.

Parmi les femmes pharaons on trouve **Nitocris** (VI^e dynastie), **Néférousobek** (XII^e dynastie), et plusieurs autres. Citons également **Arsinoë II**, fille de Ptolémée I, qui partage le trône avec son frère Ptolémée II.

Les plus célèbres furent la lignée des Cléopâtre qui bien que d'origine macédonienne, régnèrent sur l'Égypte. La plus connue est **Cléopâtre VII** (61-30 av J.C.), et ses amours avec César puis Antoine sont légendaires.

Au début du christianisme en Égypte on distingue une femme devenue célèbre : **Hypatie**, née entre 355 et 370 suivant les sources, et assassinée en 415. C'est une mathématicienne, non chrétienne, qui enseigne la philosophie et l'astronomie. Elle est connue pour sa tolérance à l'égard des non chrétiens. Elle conseille Oreste alors préfet d'Égypte, qui est en conflit ouvert avec Cyrène, futur évêque de Ptolémaïs. Une foule de moines chrétiens l'assassine en mars 415, la démembre et la brûle. Ils sont incités par un meneur dénommé Pierre, sous l'influence de Cyrille d'Alexandrie. Sa mort choque et amène de nombreux néoplatoniciens à devenir de fervents opposants au christianisme.

La place des femmes dans l'Égypte musulmane.

Avec la conquête arabe la femme devient soumise à l'homme et peut difficilement accéder à des postes de responsabilités. Elle est souvent recluse et cachée dans les espaces publics. Seule la pauvreté pouvait justifier l'accès des femmes au-dehors afin de subvenir à leurs besoins.

Ses droits sont diminués lors de d'un héritage, sa part est la moitié de celle d'un garçon. Elle peut être répudiée sans aucun droit.

L'arrivée de la modernité sous Mohamed Ali (1769-1849) va légèrement modifier sa condition. Ce dernier va en effet permettre l'ouverture d'écoles laïques, l'envoi de missionnaires en Europe, le développement de la presse, etc. Cette période est marquée par la fin des harems et par l'émergence de la condition féminine. (*la nahda ou al-haraka an nissaiyya*).

Toutefois ce mouvement est initié par des hommes appartenant à l'élite intellectuelle et bourgeoise. On distingue en premier Rifâ'at-Tahtawi (1801-1873), aumônier de la première mission musulmane envoyé en France. Il écrit un traité publié en 1872 consacré à l'instruction des femmes. A la suite de quoi fut fondée un an plus tard la première école de jeunes filles. Il est suivi par Mohammad Abdou (1849-1905), décrit magistralement par Robert Solé dans son livre "*Ils ont fait l'Égypte moderne*".

Qâsim Amin (1863-1908) s'est distingué par ses idées progressistes et par ses prises de position courageuses dans ses ouvrages "*Tahrir al mar'a*" (la libération de la femme), paru en 1899 et "*Al mar'a al jadida*" (La femme nouvelle), paru en 1900.

L'Égypte s'émancipe et les femmes écrivent dans des journaux qu'elles créeront elles-mêmes. On dénombre une trentaine de journaux entre 1892 et 1920.

Mais plutôt que de décrire toute cette évolution, attachons-nous à certaines femmes émergentes que l'on peut qualifier de première génération de femmes arabes à écrire. Certes elles gardent le voile et les traditions de l'Islam, mais elles osent prendre la plume et s'exprimer.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle on distingue **Aïcha Taymour** (1840-1902,) auteure de "*Miroir de la contemplation*" où elle étudie les relations hommes/femme. On trouve également **Hind Nawfal** (1860-1920) qui crée une revue mensuelle "*El fatât*" (la Jeune fille).

D'autres périodiques voient le jour mais sont plutôt dirigés par des femmes coptes ou chrétiennes telle que **Alexandra Khouri Avierino** (1872-1927), à la tête de "*Fatât el sharq*" (la jeune fille d'Orient). Elle est native de Beyrouth et sujet britannique. Elle tient au Caire un salon littéraire et fonde en 1901 une revue en langue française "*Le Lotus*".

Esther Fanous



Une autre féministe non musulmane est **Esther Fanous** (1895-1990). Elle est issue d'une grande famille copte, son père Balsam Wissa Buqtor Wissa est un propriétaire terrien qui fonde en 1908 un parti égyptien réunissant des notables coptes. Boutros Ghali est alors premier ministre, ce qui est rare pour un copte. Il sera assassiné en 1910.

Esther se marie en 1913 avec Fahy Bey Wissa de confession protestante. En contact grâce à son père avec Saad Zaghloul et Makram Ebid fondateurs du Wafd, elle milite dans les années 1910 au sein du mouvement féministe et contre l'occupation britannique. Il est important de remarquer que le Wafd était à cette époque un parti où les coptes et les juifs pouvaient trouver leur place. C'était un parti laïc, qui avait pour mot d'ordre "La religion est pour

Dieu et la patrie est pour tous".

Citons parmi ses membres juifs les avocats Castro et Benzakein.

Durant l'année 1919 Esther Fanous participe à une manifestation de femmes contre l'occupant britannique organisée par **Safia Zaghloul** épouse de Saad Zaghloul. En 1922, elle rencontre Edmund Allembly haut-commissaire britannique, pour demander la libération de Saad Zaghloul et d'autres opposants arrêtés et exilés aux îles Seychelles.

En mars 1923, elle crée l'Union féministe égyptienne. Ses interventions marquent fortement les esprits. Elle devient l'une des fondatrices de la branche locale de la Young Women's Christian Association (YWCA) qui devient très importante lors de la deuxième guerre mondiale. Bien plus tard et après la mort de Saad Zaghloul, le Wafd qui avait été écarté du pouvoir remporte les élections le 9 mai 1936. Il est

dirigé par Moustapha el Nahas Pacha, moins favorable à une participation des femmes au mouvement politique.

Esther Fanous choisit de se mettre en retrait de la vie politique. En 1948, elle travaille pour le Croissant-Rouge et s'implique dans la lutte contre l'épidémie de choléra qui frappe fortement l'Égypte. Elle meurt en août 1990.

Plusieurs femmes juives progressistes participent au YMCA et au Pen Club et luttent également contre le choléra en organisant des distributions de savon et de permanganate de potassium à la population déshéritée.

Parmi toutes ces féministes l'une pourtant se distingue des autres. Il s'agit de **Malak Hifni Nasif** (1886-1918). Fille de Hifni Bey Nasif elle suit une scolarité pour devenir enseignante mais est obligée de quitter son poste en épousant un Pacha. Elle se révolte en apprenant que son mari a déjà une autre épouse. Elle écrit sur la condition des femmes et son opposition à la polygamie. Son action la plus spectaculaire est la présentation qu'elle fait à l'Assemblée législative égyptienne en 1911 d'un programme en dix points pour l'amélioration de la condition de la femme. Ce programme ne sera pas adopté.

Elle se distingue des autres féministes par la recherche d'une voie alternative féministe combinant certains points de l'occidentalisation et d'autres points de la tradition arabe. Elle meurt à 31 ans des suites d'une grippe.

Ces quelques femmes sont des exceptions car à cette époque les femmes n'ont pas encore de rôle dans la société égyptienne. Même dans les milieux de l'aristocratie et de la bourgeoisie elles se contentent d'être mères au foyer et de porter le voile lors de leurs sorties.

La deuxième étape débute entre les deux guerres mondiales où plusieurs femmes commencent à se libérer du voile. L'exemple venait de Turquie.

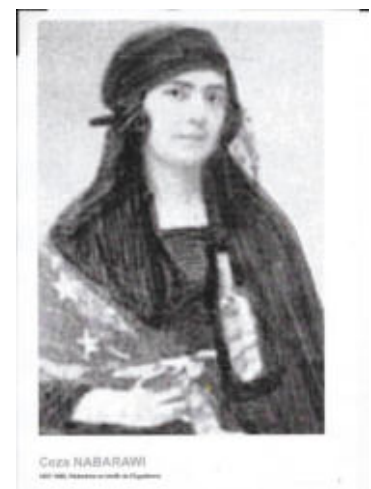
A ce propos une petite parenthèse : Erdogan rejette la position de la période laïque d'Atatürk. Il convertit en mosquée le 20 juillet 2020 la basilique Sainte Sophie qui était devenue un musée, et veut imposer le voile aux femmes.

Mais revenons à notre sujet. **Hoda Chaarawi** (1879-1947) en 1923, peu après la mort de son mari, alors qu'elle revient en Égypte après sa participation à un congrès international à Rome, décide au large d'Alexandrie de ne pas remettre son voile et de poursuivre sa lutte politique le visage découvert. Elle descend donc du train la ramenant au Caire le visage découvert sous les applaudissements des militantes féministes. Rappelons qu'elle fait partie du Wafd, et qu'elle lance une revue bimensuelle en langue française puis en langue arabe : "*l'Égyptienne*". Cette revue est intentionnellement publiée en français car "cette langue est parlée par toute l'élite et son but est de faire connaître à l'étranger la Femme Égyptienne telle qu'elle est de nos jours" Il est inutile de décrire cette précurseur, il est plutôt conseillé de lire son histoire dans le livre de notre ami Robert Solé "*Ils ont fait l'Égypte moderne*", éditions Perrin novembre 2017.

Une figure très importante du féminisme égyptien est celle de **Ceza Nabarawi** (1897-1985). Elle est née au Caire mais elle est élevée et adoptée par une cousine sans enfant de sa mère, Adilah Nabarawi et son mari Ibrahim Nabarawi. Le grand-père d'Adilah Nabarawi était l'un des premiers étudiants égyptiens venu étudier la médecine à Paris où il a épousé la fille d'un de ses professeurs. Cette dernière est née en France.

Ceza Nabarawi commence son éducation à Versailles puis à Paris. A quinze ans, après le suicide de sa mère adoptive, elle retourne en Égypte et poursuit sa scolarité à l'école des Dames de Sion à Alexandrie. Son grand-père veut alors qu'elle porte le voile, mais elle s'y oppose et choisit de se couvrir la tête et le visage avec une casquette de baseball. Cet acte la rapproche de Hoda Chaarawi qui à cette époque n'a pas encore retiré le voile, et qui la convainc de se voiler. Bien que beaucoup plus jeune que cette dernière elle s'allie à elle et ensemble elles rejoignent le milieu féministe et militant égyptien en participant à des manifestations pour l'indépendance de l'Égypte et l'accès à l'éducation pour toutes les femmes.

En janvier 1920, avec d'autres, elles créent le *Wafdist Women's Central Committee*. Ceza Nabarawi se rend à Genève et à Rome à deux reprises pour un congrès des féministes.



C'est à son retour de Rome que Ceza Nabarawi enlève publiquement son voile à la descente du train au Caire.

Ceza devient rédactrice en chef de la revue " *L'Égyptienne*" en langue française créée en 1925, et qui a subsisté jusqu'en 1940. Ce journal est rattaché à l'E.F.U. « *Egyptian Feminist Union* ».

En mars 1925 à la suite de l'interdiction faite aux journalistes femmes égyptiennes d'assister à la séance inaugurale du parlement égyptien, elle écrit dans cette revue un article intitulé "deux poids, deux mesures" "Je souhaite simplement faire entendre ma voix contre l'inégalité de traitement. Je dois préciser que les représentantes de la presse locale sont souvent moins favorisées que certaines femmes étrangères...Deux poids, deux mesures! Cela existera toujours aussi longtemps que les hommes règneront...Est-ce juste que dans cette terre égyptienne...nos femmes devraient être les dernières à jouir des droits et des prérogatives accordées aux autres".

Elle consacre sa vie au militantisme féministe et participe en 1952 à, Naples au congrès de l'A.I.F. « *International Alliance of Women* », où elle s'affronte à **Doria Shafik**, venue au nom de son mouvement, « *l'Union de la fille du Nil* " proche du gouvernement égyptien.

En 1953 Ceza Nabarawi quitte l'organisation qu'elle avait créée trente ans plus tôt car elle est jugée trop à gauche, voire communiste. Elle meurt en 1985 en se consacrant jusqu'au bout à la lutte contre l'impérialisme. Pour la petite histoire je crois me souvenir avoir assisté à l'une de ses réunions, soit à l'Atelier rue Fouad à Alexandrie soit aux Amitiés françaises.

Nous poursuivrons dans le prochain bulletin la description d'autres féministes, soit de la même époque, soit d'après 1952.

André Cohen

Résumé du livre de Robert Solé sur Sadate

AVERTISSEMENT :

Ceci n'est qu'un résumé- qui ne rend que très partiellement compte de l'histoire tumultueuse du raïs dans l'excellent ouvrage de Robert Solé sur Sadate,

Il y a tout intérêt à lire le texte original bien plus complet, qui recèle de nombreuses séquences inédites sur la vie du Président Sadate. Sollicité, l'auteur de l'ouvrage nous a fait l'honneur de nous autoriser à publier ce résumé sur le cursus passionnant du Président égyptien, sous la forme d'articles répartis dans nos bulletins.

Nous sommes persuadés que vous y découvrirez avec plaisir beaucoup de « dessous des cartes » concernant la personnalité d'Anwar El Sadate. Bonne lecture et encore merci à Robert Solé.

Dans le précédent bulletin (N°84), nous avons abordé les chapitres suivants : L'enfance heureuse d'Anwar El Sadate dans son petit village du delta du Nil sans eau courante ni électricité, son adolescence mouvementée au Caire, sa rencontre avec sa future épouse Jihane, son admission compliquée au sein de l'armée, son affiliation au groupe des officiers libres (Dhobat El Ahrar) qui va renverser le roi Farouk et fonder la République Arabe d'Égypte.

Michel Mazza

LA RÉVOLUTION

Le 21 juillet 1952, Nasser fait mander Sadate qui est stationné au Sinaï, pour qu'il rentre immédiatement au Caire. Nous disposons de trois versions de cette séquence :

VERSION N° 1 datant de 1957

– Je me trouvais à *Raffah* lorsque je reçus l'injonction de rentrer d'urgence. Je pris le premier train, mais personne ne m'attendait à la gare ni à mon domicile. Pour faire plaisir à mes enfants, je leur proposai d'aller au cinéma. Au retour, je trouvais à mon domicile un mot de Nasser : « C'est pour ce soir » Surprenant mon épouse et mes enfants, j'enfilai immédiatement mon uniforme et bondis dans ma voiture.

VERSION N° 2 datant de 1978

– Le 21 juillet, Nasser me fit parvenir un message par l'intermédiaire de Hassan Ibrahim, par lequel il me demandait de me rendre au Caire le 22 juillet car la révolution devait intervenir entre le 22 juillet et le

5 août. À mon arrivée au Caire, personne ne m'attendait à la gare. Je décidai alors d'emmener ma femme au cinéma. À mon retour, je trouvai un billet de Nasser me demandant de me rendre à 23 heures chez Abdel Hakim Amer. Je me changeai rapidement, pris mon pistolet et me rendis chez Amer.

VERSION N° 3 (Telle qu'elle figure dans les mémoires de Jihane Sadate)

– Le 22 juillet, je reçois un appel d'Anwar, qui me précise :

– J'ai une permission. J'arrive, car je veux rendre visite à ma mère qui est souffrante.

Jihane est intriguée, car la mère d'Anwar qu'elle a vu le jour même se porte comme un charme. Elle attend son mari à la gare. À sa descente du train, Sadate propose à son épouse de faire un tour sur la route des pyramides et profite de cette promenade pour lui avouer ses activités politiques, violant ainsi la promesse faite à son beau-père de ne plus s'occuper de politique. Jihane le rassure et déclare à Anwar qu'elle approuve son initiative.

L'existence de trois versions laisse dubitatif et on se demande si elles ne sont pas destinées à entourer cet épisode d'un halo de mystères.

Sadate donne ainsi l'impression de ne jamais s'impliquer à fond. En cas d'échec, il dispose d'alibis, mais en cas de réussite, il fait partie de l'équipe.

Rentrés vers minuit après la séance de cinéma, Sadate trouve le message qui lui était destiné.

Sans hésiter, il enfle son uniforme, et prétextant une visite à un ami malade, il fonce dans sa voiture en direction de la caserne d'Abbaseya où il ne pourra pas pénétrer, ne connaissant pas le mot de passe.

Mais apercevant le Général Amer, il l'interpelle et apprend que les officiers libres se sont déjà emparés du quartier général des forces armées après avoir neutralisé le chef d'État-Major et de nombreux hauts gradés.



Les officiers libres : 2^e assis à droite Naguib, 3^e Nasser, 5^e Sadate

Ce soir-là, la participation de Sadate se limitera à la vérification du fonctionnement des lignes téléphoniques reliant le Caire à l'isthme de Suez.

La facilité avec laquelle les conjurés ont mené leur action ne laisse pas de surprendre.

Le Général Naguib est invité à assumer la fonction de commandant en chef de l'armée, et le lendemain matin, c'est Sadate qui est chargé de prendre la parole à la radio, pour annoncer au monde, le coup d'état.

Avec toute la solennité requise par la situation,

Sadate lit la proclamation rédigée par lui (ou par Amer ?) Ici aussi, le doute sur l'auteur du texte est entretenu. Voici l'essentiel de son allocution :

« L'Égypte vient de vivre la période la plus sombre de son histoire. La corruption a affecté l'armée elle-même constituant ainsi une des causes de notre défaite en Palestine. Commandée par des incapables et des traîtres, l'armée n'était plus à même d'assumer son devoir. C'est pourquoi nous nous sommes épurés (!) Nous sommes persuadés que l'Égypte accueillera avec joie notre mouvement car l'armée est garante de l'intérêt national. Je mets en garde le peuple en lui demandant de ne tolérer aucun acte de violence ou de destruction. Concernant les étrangers, j'affirme que l'armée se considère comme garante de leur sécurité et de leurs intérêts. Que le tout puissant nous accorde son aide »

Puis, accompagné par le général Naguib, on le charge d'imposer au Roi Farouk d'abdiquer en faveur de son fils âgé...de six mois et de s'exiler. Terrorisé, Farouk accède à toutes les exigences des conjurés et quitte le pays le 26 juillet 1952 avec sa famille, de nombreuses malles et les honneurs qui lui sont dus, à bord du yacht royal, le *Mahroussa* qui met le cap sur...Capri.

Quelques années plus tard, Sadate s'attribuera le beau rôle en affirmant qu'il avait été le seul membre du conseil de la révolution à avoir organisé et planifié toutes les étapes qui jalonnent sa proclamation à la

radio, jusqu'au départ du Roi Farouk sur le *Mahroussa*, allant jusqu'à prétendre que les autres membres du groupe des conjurés en ont été jaloux.

LES DÉBUTS DU CONSEIL DE LA RÉVOLUTION

Une fois les premières étapes franchies : Abdication du Roi Farouk et maîtrise des forces armées, provenant de divers horizons : marxistes, islamistes, nationalistes ou sans étiquette, les membres du conseil de la révolution siègent sans interruption, ne sachant en réalité quelle voie choisir.

L'Égypte doit-elle devenir une démocratie ou bien doit-elle opter pour la dictature ? Chacun sera appelé à s'exprimer. Curieusement, Nasser sera le seul à prôner la démocratie, tandis que Sadate insistera pour la dictature, bien plus efficace d'après lui. Revenant à ses précédentes antiennes, il n'hésitera pas à affirmer que Hitler a réalisé en six ans ce que l'Allemagne avait été incapable d'accomplir en plusieurs décennies. Kemal Atatürk était aussi un autre exemple que Sadate n'hésitait pas à couvrir d'éloges. Bref, plus que jamais, un régime dictatorial s'impose pour L'Égypte.

Les premiers pas du conseil de la révolution ont pour objectif de neutraliser certains membres influents de l'ancien régime. C'est ainsi qu'un tribunal révolutionnaire composé de trois membres du conseil de la révolution-dont Sadate- sera constitué. Il prononcera de lourdes peines, essentiellement à l'encontre d'anciens ministres Wafdistes.

Bien qu'ayant accepté d'effectuer cette « basse besogne », Sadate avouera plus tard avoir été l'objet de crises de jalousie (et c'est un euphémisme) de la part des autres membres du conseil de la révolution.

Le Général Naguib m'en voulait, dit-il, car il était persuadé que je convoitais sa place. Les autres membres me tournaient en ridicule et se moquaient de moi parce qu'en réalité je me tenais un peu à l'écart, me sentant au-dessus de ces conflits mesquins.

À la maison, Sadate est d'une humeur massacrant annonçant tout de go à Jihane, qu'il compte démissionner du conseil de la révolution et ...s'exiler au Liban.

Nasser et Amer auront tôt fait de l'en dissuader, et en guise de récompense, lui confieront la création et la direction d'un nouveau quotidien gouvernemental *Al Goumhoureia*.

Sadate aime écrire, et il signera tous les jours une chronique en première page mais...certains de ses articles seront rédigés par un « nègre ». Il affirme à qui veut l'entendre que dans sa jeunesse, il avait écrit des romans car dit-il le public aime bien la fiction. D'après Jean Lacouture correspondant de France-soir au Caire, Sadate est le plus abordable des membres du conseil de la révolution. Il le trouve jovial et pas du tout « collé monté » comme Nasser.

Contrairement aux autres membres de la junte, Sadate ne se verra confier aucun ministère.

Ce n'est que fin 1954, lorsque Nasser aura éliminé le Général Naguib, qu'il obtiendra un ministère d'État.

À cette époque, l'Égypte bruisse de rumeurs et de complots. Les frères musulmans soupçonnés de vouloir s'emparer du pouvoir sont durement réprimés. Six de leurs membres seront condamnés à la pendaison par un tribunal « populaire » présidé par Sadate.

Ce procès aura des conséquences. En effet, Mme Sadate qui craint pour la vie de son époux, recevra des lettres de menaces anonymes.

Sans raison apparente, après avoir donné une complète procuration à Nasser, Sadate décide de ne plus assister aux réunions du conseil de la révolution car dira-t-il plus tard, je trouvais ces réunions interminables, où chacun voulait faire prévaloir son point de vue.

Il donne aussi l'impression d'être toujours d'accord avec Nasser, quel que soit le sujet abordé. Ce consensus permanent va lui valoir le surnom de *Bikbachi Sagh* (Le lieutenant-colonel toujours d'accord).

En 1955, il trouve enfin sa place. Il devient secrétaire général du Congrès islamique qui, en coopération avec différents pays musulmans, a pour mission de favoriser la diffusion de l'islam.

Cette fonction lui permettra de nouer de nombreuses relations avec divers membres influents de la sphère islamique.

Le 26 juillet 1956, atteint d'une gastro-entérite, Sadate ne peut pas accompagner Nasser à Alexandrie où ce dernier compte prononcer un important discours. Et c'est par la voie des ondes qu'il apprend que Nasser a décidé de nationaliser la compagnie Universelle du Canal de Suez dont les actions sont majoritairement détenues par des britanniques et des français.

C'est la réplique du berger à la bergère. Par ailleurs, les États-Unis ont fait pression sur la Banque mondiale pour refuser un prêt à l'Égypte qui s'est fournie en armes auprès des pays de l'Est.

Trois mois plus tard, l'Égypte subira la « lâche agression » de La Grande Bretagne et de la France, associées à l'État d'Israël, qui vont tenter de reprendre le canal de Suez par la force.

Leur élan sera brisé net, car les États-Unis et l'Union Soviétique s'y opposeront fermement avec menaces à l'appui de la part de celle-ci qui...avait tout intérêt à faire diverger à son intervention brutale à Budapest.

Évitant par un concours de circonstances une défaite cuisante, Nasser est devenu du jour au lendemain le héros du monde arabe de l'Atlantique au Golf. Il a su tenir tête à deux grandes puissances, et à l'ennemi de toujours : Israël.

Voici donc Nasser porté aux nues par « toute la planète », ce qui n'empêchera pas Sadate de confier plusieurs années plus tard : « Nasser a joué avec le feu, car de toutes façons le canal devait revenir à l'Égypte en 1968 à l'issue d'un bail de 99 ans. S'il avait demandé mon avis, je lui aurai conseillé la prudence »

C'est à ce moment que Jihane, après un accouchement difficile, donne naissance à un garçon. Son père lui donnera le prénom du nouveau héros : Gamal.

APPROBATION SANS RÉSERVE

Nous abordons la période de soumission complète de Sadate à l'égard de Nasser.

Un incident illustre cette dépendance. À la suite de la parution d'un article dans le journal *Al Ahram* qui avait déplu à Nasser, Sadate n'hésite pas à licencier l'auteur de l'article qui était pourtant un ami de longue date. Une autre péripétie viendra confirmer cette subordination.

En 1957, Nasser propose à Sadate la présidence de l'assemblée nationale qui est entièrement inféodée au pouvoir, mais deux jours plus tard, Nasser se ravise et confie le poste à un autre membre du conseil de la révolution. Blessé, Sadate avale cette nouvelle coulouvre sans rechigner et accepte d'occuper le strapontin de la vice-présidence.

L'affaire de Suez bien qu'étant strictement égyptienne, a promu Nasser au rang de héros de tout le monde arabe. On rêve désormais d'unité, et un premier pas est franchi avec la fondation de la République Arabe Unie, alliant la Syrie à l'Égypte, en attendant que d'autres récipiendaires se manifestent.

C'est bien entendu Nasser qui prend la Présidence de cette nouvelle entité pendant que Sadate prête sa voix pour lire la proclamation de la constitution intérimaire à partir du balcon de la Présidence à Damas.

Une fois de plus, Sadate se trouve sous le feu des projecteurs d'une entreprise dont il n'est pas le principal artisan et n'en éprouve apparemment aucun ressentiment.

Les familles Nasser et Sadate se rendent mutuellement visite et n'hésitent pas à s'inviter pour un repas ou une partie de « tric trac ».

Pendant le séjour de Sadate à Damas, Jihane a donné naissance à leur troisième enfant, une fille, que l'on prénommera *Noha* après pas mal de palabres. L'appartement de *Roda* occupé par les Sadate est maintenant exigu.

La famille déménage donc pour prendre racine dans une bâtisse qui avait appartenu autrefois à Togo Mizrahi, un juif d'origine italienne producteur de nombreux films, en particulier des dessins animés, qui avaient remporté de grands succès avec pour héros « *Meshmesh effendi* ».

Pour meubler cette nouvelle demeure, Jihane court les salles de vente où l'on trouve pour une bouchée de pain, des meubles et des objets de valeur ayant appartenu à des français, des anglais et des juifs expulsés après l'affaire de Suez.

UNE HARMONIE FAMILIALE PERTURBÉE

Après le décès de sa mère, Sadate décide de prendre chez lui les deux filles de son premier mariage : *Rawya* treize ans et *Camélia* dix ans. Elles y resteront deux ans.

Aux dires de Jihane, la cohabitation s'était déroulée en parfaite harmonie, ce que Camélia devenue adulte, contestera. Mais la coexistence n'étant pas idéale, Sadate décide de fiancer simultanément ses deux filles.

Chacune épousera un officier qu'elle n'a pas choisi, et plus âgé de dix-sept ans qu'elle.

La cérémonie aura lieu le 10 octobre 1961 sans musique ni danse car l'union syro-égyptienne vient de voler en éclats.

Les Syriens n'ayant pas supporté l'étatisation rampante que l'Égypte commençait à leur imposer, le Maréchal Abdel Hakim Amer sera poussé dans un avion et renvoyé prestement au Caire.

Lors de la célébration du mariage, Camélia n'a même pas 13 ans et Sadate prétend qu'il ne retrouve pas son acte de naissance. Qu'à cela ne tienne, Gamal Abdel Nasser et Abdel Hakim Amer déclarent qu'elle a seize ans, âge légal pour le mariage.

Plus tard, Camélia déclarera que ce mariage avait ruiné son enfance. En effet, personne n'avait informé la fillette de ce qui l'attendait la nuit de ses noces. Ce double mariage qui se terminera par un double divorce, met en relief le conservatisme et l'attachement aux traditions d'Anwar El Sadate.

ALERTE CARDIAQUE

Côtoyer Nasser n'est pas de tout repos. Celui-ci est très susceptible, très méfiant et souvent coléreux. Cette situation est-elle à l'origine de la crise cardiaque qui a atteint Anwar El Sadate en mai 1960 ?

Ses médecins lui ayant recommandé un repos absolu, Sadate effectue un séjour de convalescence en Allemagne puis change ses habitudes : exercices de relaxation, promenades pédestres journalières et ...remplacement de la cigarette par la pipe ! C'est presque au même moment que Nasser apprend pour sa part qu'il est diabétique. Leurs ennuis de santé respectifs contribueront probablement à effacer le nuage qui avait brièvement assombri leurs relations.

L'AVENTURE DU YEMEN

Sadate, habituellement pondéré et réfléchi, devient subitement un ardent partisan d'une intervention militaire au Yémen où un groupe d'officiers a renversé le 26 septembre 1962, l'Imam El Badr.

Des troupes égyptiennes débarquent aussitôt pour soutenir le nouveau régime, tandis que l'Arabie Saoudite vole au secours des royalistes. Le corps expéditionnaire égyptien qui atteindra près de 70 000 hommes s'enlisera au Yémen pendant cinq ans. La république y sera finalement instaurée.

Cette aventure a coûté une fortune à l'Égypte et dégradé son image au sein du monde arabe.

Sadate reconnaît sa responsabilité dans la gestion « politique » de cette aventure, mais c'est le Maréchal Amer qui dit-il en assurait la conduite militaire et qui n'a commis que des bêtises !

DANS L'OMBRE DE NASSER

Dans ses mémoires, Sadate reconnaît que les membres du conseil de la révolution ont, les dix premières années de leur gouvernance, commis de graves erreurs, mais il s'en exonère totalement car clame-t-il, contrairement à lui, les autres membres ambitieux vouaient une « haine violente » à Nasser tandis que pour lui, seul le service public primait. Ceci n'empêchera pas Sadate d'occuper des postes importants dans cet état autoritaire où des citoyens sont arrêtés et torturés.

Enfin, en mars 1964 Sadate devient président de l'Assemblée nationale. Mais ce titre ronflant ne signifie pas qu'il dispose d'un vrai pouvoir, car en réalité, c'est Nasser qui en est le maître.

Ce qui n'empêche pas le *Bickbachi Sagh* d'approuver toutes les initiatives prises par le vrai patron.

En 1965, Sadate publie un véritable panégyrique du *raïs* particulièrement dithyrambique dans lequel il clame « Gamal est mon ami, mon chef que j'aime et respecte depuis que nous étions jeunes officiers en 1938. Il ne se bat pas seulement pour l'Égypte mais pour l'humanité toute entière comme Dieu l'a décidé »

La principale œuvre de ces années-là sera la construction du haut barrage d'Assouan qui doit pourvoir aux besoins en eau et en électricité du pays. La réalisation de cet imposant édifice entraînera le déplacement sous l'égide de l'UNESCO, de nombreux monuments historiques tels que le temple d'Abou-Simbel ; ainsi qu'un déplacement de population.

En février 1966, Sadate effectue en compagnie de Jihane, une visite officielle aux États-Unis. Lors de ce voyage, il sera subjugué par *l'American Way of life*, et les américains pour leur part le trouveront chaleureux, ouvert et plein d'humour.

DÉSASTRES, DRAMES ET ÉPREUVES EN CASCADE

À cette époque, le *raïs* est fort préoccupé par la situation explosive qui prévaut dans la région, et que l'on peut résumer comme suit. En Syrie, l'aile gauchiste du parti Baas au pouvoir cautionne et encourage deux organisations palestiniennes concurrentes, la Saïka basée à Damas et le Fath basé à Amman, à commettre des attentats meurtriers en Israël. Tel-Aviv menace alors de recourir à des représailles.

Voulant conserver le leadership du monde arabe, Nasser se voit contraint de « donner de la voix » à son tour. Les incidents violents se multiplient, et le 6 avril 1967, six MIG syriens sont abattus par la chasse israélienne. Or, l'Égypte est liée à la Syrie par un pacte de défense et la situation semble suffisamment

grave pour que de nombreuses organisations égyptiennes fassent don de leur sang dans les hôpitaux du Caire, ou encore de leurs économies.

Fin mai, Nasser pose la question à un comité de défense de six membres : Faut-il bloquer le détroit de Tiran et interdire à Israël l'accès au port d'Eilat ?

Le Maréchal Amer annonce que les forces égyptiennes sont prêtes à toute éventualité et à l'exception du premier ministre qui prône la prudence, les autres membres de ce conseil-dont Sadate- se prononcent pour le blocage du détroit de Tiran.

Nasser est ainsi encouragé par les syriens, les palestiniens, les soviétiques et par son propre entourage, à engager l'épreuve de force avec l'État hébreu et prend donc deux initiatives aux conséquences imprévisibles. D'abord, il demande à l'ONU de retirer les « casques bleus » qui depuis 1956 surveillaient la frontière Israélo-Egyptienne, et décide le blocage du fameux détroit de Tiran.

C'est par la radio que Sadate apprend que les israéliens ont riposté en lançant une attaque contre l'Égypte. Rassuré, il est convaincu que les israéliens recevront « une fameuse raclée »

Vers 11 heures, Sadate se rend au quartier Général, et abasourdi, apprend que toutes les forces aériennes égyptiennes ont été détruites au sol.



Pendant trois jours, Radio le Caire ne diffusant que des bulletins triomphants, la population est persuadée que la victoire est acquise.

Le 8 juin, Nasser informe enfin Sadate du désastre. La 4^{ème} division blindée, fleuron de l'armée égyptienne n'existe plus, et les forces israéliennes se rapprochent du canal de Suez.



Retrouvant son allant de jeunesse, Sadate se persuade que la résistance est la seule issue et demande aux députés de lever des groupes armés, puis il se rend chez Nasser pour l'exhorter à poursuivre le combat en haute Égypte.

Brisé, méconnaissable, Nasser s'adresse alors aux Égyptiens. Reconnaisant sa responsabilité dans la catastrophe, il annonce sa démission, et désigne Zakareya Mohieddine pour le remplacer.

Anonymus/AP, Soldats égyptiens capturés par Tsahal

Rejetant cette solution, la population égyptienne descend aussitôt en masse dans les rues et supplie Nasser de ne pas abandonner son poste de leader, tout en accusant Zakareya Mohieddine d'être un suppôt de l'impérialisme.

Mme Sadate raconte que le lendemain, des centaines de milliers de manifestants remplissaient les rues de la capitale en hurlant « Nasser, ne pars pas ».

Pour sa part, c'est à la tête de plusieurs centaines de femmes qu'elle se dirigeait vers le parlement lorsque la police équipée de canons à eau, a bloqué le cortège, faisant tomber quelques manifestantes dont Jihane elle-même. Cet incident fut vite oublié lorsque Radio Le Caire annonça que Nasser ne démissionnerait pas et, comble de bonheur, c'était Sadate qui annonçait la bonne nouvelle.

C'est à dater de ces péripéties que Sadate devint enfin un proche de Nasser. Et c'est aussi à ce moment que Nasser perdit un de ses plus proches compagnons en la personne du Maréchal Amer (Le *Mouchir*) qu'il tint responsable de la débâcle, le soupçonnant aussi de comploter contre lui.

Le soir du 25 août 1967, Nasser l'invite chez lui où à la surprise d'Amer, trois autres dignitaires du régime dont Sadate sont présents. Avec Nasser, ils accusent le Maréchal de vouloir s'emparer du pouvoir. Celui-ci nie tout en bloc et demande à se rendre aux toilettes.

À la sortie, il annonce à Sadate qu'il vient de s'empoisonner avec du cyanure. Bien qu'incrédule, Sadate envoie chercher un médecin, affirmant qu'il avait veillé le *Mouchir* toute la nuit. Ensuite, le Maréchal Amer est reconduit à son domicile et mis aux arrêts.

Deux semaines plus tard d'une voix blanche, Nasser annonce à Sadate qu'Amer s'est suicidé. Réponse de Sadate : À sa place, je l'aurai fait dès le 5 juin. De nombreux observateurs pensent qu'il s'agit en fait d'une élimination plutôt que d'un suicide.

La débâcle a entraîné des règlements de compte au sommet de l'État. Le ministre de la guerre Chams El Din Badrane est condamné à la prison à perpétuité.

Le responsable des services secrets (les redoutables *mokhabarat*) est au tribunal, confronté à un véritable réquisitoire à charge où l'on dévoilera des secrets d'alcôve qui conduiront à l'instauration du huis clos.

D'autres événements concomitants accompagnent ces péripéties.

La rue est survoltée car elle estime que les tribunaux ont été trop indulgents à l'égard des coupables de la défaite.

La situation économique de l'Égypte est catastrophique, contraignant Nasser à solliciter une aide des États pétroliers arabes pour compenser l'arrêt des revenus du canal de Suez fermé à la navigation.

Compte tenu de la perte de prestige affectant Nasser, celui-ci se voit contraint de se rallier à la résolution 242 du conseil de sécurité qui préconise la restitution des territoires conquis par Israël en échange d'une reconnaissance de leur État. Mais sous la pression de la rue, Nasser, poussé à faire preuve de fermeté, déclenche une « guerre d'usure » consistant à pilonner les fortifications israéliennes.

Les repréailles des israéliens ne se feront pas attendre, faisant de nombreuses victimes.

Prochain article : La succession de Nasser. L'approche islamiste. La préparation de l'attaque.

Les tribunaux mixtes en Égypte

Interview de Maître LENDREVIE Isabelle sur les Tribunaux mixtes d'Égypte (1875-1949),

- Avocate au Barreau de la Seine-Saint-Denis (93), Docteure en droit et licenciée en histoire;

- Membre de l'ADDE (*Association française des Avocats qui défendent les droits des étrangers*), de l'IDEF (*Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises*), de l'AEJF (*Association égyptienne des Juristes francophones*) et de l'AJFC/ Section « Droits fondamentaux » (*Association des Juristes franco-colombiens*);

- En Mission à Lesbos dans le camp de réfugiés dans le cadre du programme européen ELIL (« *European Lawyers in Lesvos* »), septembre 2016.

1/ Pouvez-vous expliquer ce qu'étaient les Tribunaux mixtes en Égypte ?

Les Tribunaux mixtes d'Égypte de 1875 ont été créés sous le khédivat d'Ismâ'il (orthographié aussi Ismaïl) qui a régné sur l'Égypte ottomane de 1863 à 1879. Ces Tribunaux étaient appelés aussi « Tribunaux de la Réforme » et en arabe « al mahakim mukhtalata ».

L'historiographie égyptienne et européenne récente les oppose encore aux Tribunaux dits « indigènes » (dans la langue française d'Égypte de l'époque) puis « nationaux » (en arabe « al mahakim 'ahliyya ») créés pourtant par l'occupant britannique en 1883 sur le modèle de ces Tribunaux mixtes.

Cette réforme juridique et juridictionnelle de 1875 a été l'œuvre de Nubar Pacha¹, ministre des Affaires étrangères, moins connu en tant que ministre de la Justice sous le règne du Khédivé Ismâ'il.

¹Nubar Pacha, Mémoires, Beyrouth, Librairie, éditions. Mirrit Boutros Ghali, 1983

Nubar Nubarian est nommé interprète en chef d'Ismâ'il Pacha. Il a reçu d'Ismâ'il Pacha le titre Pacha en 1863. Il est directeur du département des travaux publics en 1864, avant d'être directeur (ministre) des affaires étrangères en 1866. Entre 1866 et 1867, Nubar Pacha a obtenu de la Sublime Porte plusieurs concessions : l'autorisation du percement de l'isthme de Suez, la reconnaissance d'Ismâ'il Pacha comme Khédivé ou vice-roi, et l'héritage du titre.

De 1866 à 1888, il a été ministre des affaires étrangères d'Égypte quatre fois sur une durée de seize ans.

Ces Tribunaux mixtes rendaient la Justice au nom de l'Etat égyptien toujours sous tutelle ottomane même si de par leur composition « mixte » (des juges européens et des juges « locaux »/ ie « ottomans » puis « égyptiens »), ils avaient une forme d'extranéité et d'extraterritorialité. Ainsi, ils rendaient des décisions en langue française alors qu'au début de leur fonctionnement, les décisions étaient en italien et en français. Il y avait un tribunal mixte à Alexandrie et deux autres dans le Delta dont Ismaïliyya et Port-Saïd. Il y avait aussi un tribunal mixte au Caire et une seule Cour d'appel mixte pour tout le pays à Alexandrie. Ces juridictions rendaient des décisions dans des procès qui concernaient des personnes « locales » et « étrangères ».

La définition de ce qu'était une personne « locale » et une personne « étrangère » évolua selon le contexte politique et juridique de l'Égypte. La loi ottomane sur la nationalité de 1869 ainsi que la loi égyptienne sur la nationalité de 1929 sont venues apporter quelques clarifications même si les conflits de lois, de compétences de juridictions et donc de nationalités restèrent nombreux dans cette Égypte impériale d'avant 1949 qu'elle soit ottomane, britannique ou égyptienne.

Notons que contrairement à ce que prétend l'historiographie traditionnelle sur cette question de compétences des Tribunaux mixtes, avec la notion « d'intérêt mixte » développée par leur jurisprudence, ces derniers pouvaient même être compétents pour trancher des litiges entre « personnes locales », sans qu'il n'y ait de « personne étrangère » au procès !

La mise en place de cette justice « mixte » est à replacer dans le contexte politique et juridique d'une monarchie égyptienne allogène (le fondateur Muhammad 'Alî est un ottoman mais originaire de la région des Balkans et ne parle pas l'arabe).

En effet, les différents vice-rois et khédives du XIXe siècle développent une justice commerciale puis civile et pénale progressivement autonome par rapport à la justice ottomane contrôlée par la Sublime Porte (Suzerain de l'Égypte) sous l'impulsion de l'essor du commerce méditerranéen depuis la fin du XVIIIe siècle et le percement du canal de Suez qui intègre l'Égypte à l'économie-monde et suscite aussi la convoitise des puissances européennes.

Cet État égyptien en construction qui s'appuie sur une aristocratie foncière locale et ottomane mais également sur une élite européenne au service de l'État doit créer en contrepartie un droit de la propriété et une fiscalité sur la terre qui en garantisse l'efficacité et la rentabilité. Les notions d'hypothèques et de cadastres vont ainsi voir le jour à la même époque selon le modèle français.

Les enjeux juridiques les plus importants concernent la notion de propriété en droit islamique (les biens waqfs, dits habous au Maghreb...) mais également, et cela est nouveau pour l'Égypte, en droit civil (avec le nouveau code civil mixte promulgué en 1875 puis ensuite, le code civil « indigène » appelé plus tard « national »).

Il se lance aussi, surtout sous le vice-roi Saïd Pacha et le khédive Ismaï'îl, dans de grands travaux « pharaoniques » d'urbanisme et de voirie (construction et inauguration du canal de Suez entre 1859 et 1869, construction de la nouvelle ville du Caire sur le modèle de Paris Haussmanien / Wast al-balad mais également des nouvelles villes le long du canal de Suez comme Ismâ'îliyya/ orthographiée aussi Ismaïlia...).

Des litiges en droit administratif² (notions de concession de services publics ou de responsabilité administrative, distinction entre actes de gouvernement et actes administratifs...) voient donc le jour en Égypte avec la jurisprudence des Tribunaux mixtes bien avant la création du Conseil d'Etat égyptien en 1946³.

Nubar Pacha a été le premier Premier ministre d'Égypte en 1878. Il a servi en tant que Premier ministre à trois reprises au cours de sa carrière.

Son premier mandat a été entre août 1878 et 23 février 1879. Son deuxième mandat a été entre le 10 janvier 1884 à 9 juin 1888 pendant le règne de Tewfiq Pacha. Son dernier mandat a été entre le 16 avril 1894 et 12 novembre 1895 sous le règne d'Abbas II Hilmi.

Il est le père de Boghos Nubar Pacha qui a été administrateur des chemins de fer égyptiens et fondateur de l'UGAB.

² Isabelle Lendrevie-Tournan, « La responsabilité de l'Etat dans le droit mixte égyptien: des règles juridiques et une pratique du droit nouvelles en Égypte (1876-1922) », pp.13-35 in *La coutume, la tradition, la pratique et le droit écrit*, Revue de l'Association Méditerranéennes publiée par le Centre d'Études Internationales sur la Romanité et avec le concours de la Faculté de droit de La Rochelle, n°37, L'Harmattan, Paris, 2004

Les litiges concernent enfin le droit commercial, le droit maritime, le droit d'auteur, le droit de la presse, le droit de la nationalité (en construction) et les questions d'héritage quand il y a des ventes de biens ou d'actions (exemple celles de la Compagnie du canal de Suez).

Dans ma thèse, j'ai essayé de montrer que le champ de compétence des différentes juridictions de l'Égypte du XIXe et de la première moitié du XXe siècle n'était pas limité au registre de références qu'on leur prête. Ainsi des Tribunaux « non-religieux » comme les Tribunaux mixtes de 1875 ou les Tribunaux nationaux de 1883 pouvaient statuer sur des questions relatives aux waqfs et au statut personnel, pourtant piliers du droit islamique.

Quant à la codification du droit islamique notamment par l'Etat égyptien en construction (les codifications de la fin du XIXe siècle et début du XXe siècle/ Codes « Qadrî » du nom de Qadrî Pacha) ou la Sublime Porte (la Méjelle, elle ne pouvait être isolée des transactions commerciales et civiles dont les litiges étaient également tranchés par ces tribunaux non-religieux. Il y a donc en Égypte des conflits de lois et de compétences et de nationalité très importants durant tout le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle.

L'Égypte était en quelque sorte devenue une sorte de Californie « orientale » comme Dubaï aujourd'hui avec un certain libéralisme juridique mais moins porté sur le consumérisme que cette dernière.

Les Tribunaux mixtes ont existé de 1875 à 1949 avec une période de transition entre 1937 (Les Accords de Montreux) et 1949.

Ils n'avaient pas vocation à perdurer dans une Égypte devenue indépendante en 1922 et nationaliste. Si l'image des Tribunaux mixtes reste encore aujourd'hui celle d'une justice faite par les Européens et uniquement à leur profit, leur jurisprudence et les fonds d'archives que j'ai étudiés démontrent qu'il convient de nuancer largement cette affirmation produite surtout par les discours britannique et nationaliste de l'entre-deux-guerres⁴.

2/ Pourquoi de nombreux avocats juifs exerçaient-ils leur métier devant ces tribunaux ?

J'ai rencontré au détour de nombreux fonds d'archives (fonds du Centre d'études Alexandrines/ CEAlex ou du Cedej au Caire par exemple et d'autres fonds d'archives égyptiens, français, britanniques ou libanais), des exemples d'avocats juifs d'Égypte qui étaient rattachés au Barreau mixte (près les Tribunaux mixtes). C'est le cas de Jacques Stambouli, de Messieurs Chalom ou Chehata Haroun qui étaient tous avocats au Caire et qui plaidaient dans toute l'Égypte.

Le fonds privé « Chalom » m'a permis de vérifier une de mes hypothèses. J'ai retrouvé ses agendas d'avocat et son papier à entête qui indiquent que les avocats de son cabinet allaient plaider devant tous les Tribunaux d'Égypte.

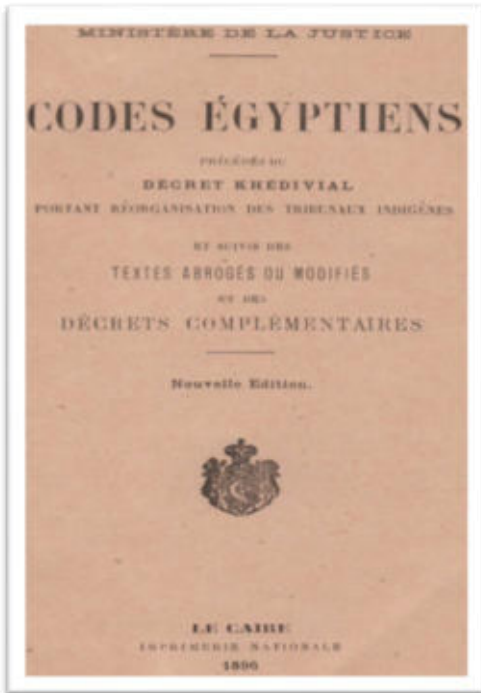
Outre l'étude des transferts juridiques et juridictionnels de la France et l'Europe vers l'Égypte durant cette période ottomane et coloniale, ce qui m'a intéressé dans ma thèse c'est de démontrer qu'il n'y a pas de « chocs des civilisations », d'incommunicabilité des cultures et de clôture des systèmes juridiques sur eux-mêmes.

En effet, même s'il y a une asymétrie politique et culturelle forte entre le nord et le sud surtout avec l'impérialisme et la colonisation européennes, il y a eu aussi une circulation des hommes et des savoirs juridiques dans tout le pourtour de la Méditerranée et notamment la circulation de ceux que j'ai appelé dans ma thèse « les juristes voyageurs » devenus les juristes internationalistes souvent polyglottes.

³ Isabelle Lendrevie-Tournan, « Le service public égyptien dans la chronique judiciaire mixte à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle » pp.143-161 in Histoire et Service public, Sous la direction de Gilles J. Guglielmi - PUF - Coll. Politiques d'aujourd'hui, 2004

⁴ Isabelle Lendrevie-Tournan, « The Development of Relations between the Mixed Courts and the Executive Authority in Egypt (1875–1904) » in Judges and Political Reform in Egypt (pp.27-44), edited by Nathalie Bernard-Maugiron, The American University Press of Cairo (AUC), Cairo, 2008

Les minorités de l'Empire ottoman mais aussi les élites ottomanes puis la nouvelle bourgeoisie égyptienne de l'entre-deux-guerres (celle qui est notamment constituée des « Effendîs »)⁵ adoptent rapidement les langues européennes et notamment la langue française et envoient leurs enfants dans les écoles dites « étrangères » (Lycées des Jésuites par exemple...) mais aussi dans les Écoles de droit du Caire (École khédiviale et École française de droit du Caire) ou de Beyrouth et même en Europe, notamment en France.



Codes dits « indigènes » en langue française (1896) appelés en anglais « Native Courts » et dans l'entre-deux-guerres, codes « nationaux »/

Il est enfin utile de rappeler que les Tribunaux mixtes (1875-1949) constituaient un monde judiciaire non séparé de celui des Tribunaux « nationaux », des Tribunaux consulaires et des Tribunaux de shari'a. Les débouchés professionnels (juges, avocats, avoués, greffiers, parquetiers, traducteurs, éditeurs, intermédiaires ou rapporteurs d'affaires...) pour les jeunes étudiants en droit étaient importants et quelle que soit leur nationalité ou leur naissance d'origine.

*Et en langue arabe
(avec la précision que cela porte sur la matière civile et commerciale)(1883)*

Source, fonds privé d'Isabelle Lendrevie:



Au cœur de ce processus de circulation des savoirs juridiques et des juristes et dans ce « moment français et européen » de l'histoire des institutions judiciaires de l'Égypte ottomane et britannique et de leur métissage, on retrouve donc des juristes juifs d'Égypte et/ou ottomans et des juristes juifs de nationalité européenne. Tout comme on retrouve également des avocats, issus des autres minorités de l'Empire ottoman qu'ils soient persans, grecs, arméniens ou « syriens » (regroupant le Liban et la Syrie d'aujourd'hui).

Le fonds d'archives privées « Emile EDDE » que j'ai pu consulter à Beyrouth en 2005 m'a permis de confirmer ce lien juridique qu'il y avait entre l'Égypte, la France et le reste des provinces de l'Empire ottoman, que cela soit les « Échelles du Levant » ou le Maghreb comme l'Algérie. Ainsi, Emile Eddé avait fait ses études de droit en France et était lui aussi avocat à Alexandrie. Il plaidait devant les Tribunaux mixtes d'Égypte de 1875 avant d'être le Premier Président du Liban sous mandat français. Dans un article sur « Les liens juridiques et institutionnels entre Lyon et Beyrouth dans la première moitié du XXe siècle » que j'ai écrit dans l'ouvrage collectif sur « L'Orient des Lyonnais » publié en 2010 par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, j'ai utilisé ce concept de « triangle juridique en Méditerranée » qui reliait l'Égypte, la France et le reste de la Méditerranée ottomane puis coloniale.

Au-delà des conflits coloniaux, il y avait également de vrais liens professionnels et d'amitié entre les juristes moyen-orientaux internationalistes d'Égypte (quelle que soit leur confession religieuse) et les juristes internationalistes notamment français.⁶

⁵ Lucie Ryszova, L'effendiya ou l modernité contestée, Collection 15/20, Le Caire, CEDEJ, 2003:

⁶ Isabelle Lendrevie-Tournan, « Les liens juridiques et institutionnels entre Lyon et Beyrouth dans la première moitié du XXe s » in L'Orient des Lyonnais, coordonné et présenté par Emmanuelle Perrin, avec la collaboration de Jean-Claude David, préface de Claude Prudhomme, Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, 2010. – 240 p. (Orient - Méditerranée) Nahar Misraïm – Bulletin de l'ASPCJE N°84 1^{er} trimestre 2021

3/ Exerçaient-ils aussi devant les Tribunaux égyptiens?

Vous entendez par Tribunaux « égyptiens », les Tribunaux « nationaux » de 1883 créés par les Britanniques ?

Il est utile de souligner que l'Égypte devient indépendante en 1922 et même si elle est occupée par la France entre 1798 et 1805 puis par les Britanniques dès 1882, elle reste liée à l'Empire ottoman jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

C'est vrai que l'historiographie égyptienne et européenne actuelles retiennent que les Tribunaux « nationaux » créés par les occupants britanniques en 1883 sont les Tribunaux « égyptiens »⁷. Le « Livre d'or du cinquantenaire des Tribunaux « nationaux » (en arabe « al-Kitâb al-dhahâbi al-mahakim ahliyya ») de 1933⁸ marque en quelque sorte leur reconnaissance officielle. C'est cependant un discours construit largement par les nationalistes de l'entre-deux-guerres et surtout par les Britanniques. C'est du moins le résultat de mes recherches doctorales.

Quant aux Tribunaux « mixtes » de 1875 qui ont duré jusqu'en 1937 (Les « Accords de Montreux ») et durant une période de transition de 1937 et 1949, rappelez-vous qu'ils avaient été créés par le gouvernement égyptien (sous le khédive Ismâ'il) et qu'ils rendaient la Justice au nom de l'Etat égyptien même si ces Tribunaux avaient permis aussi aux puissances européennes et américaine de s'implanter durablement en Égypte.

D'après l'étude de plusieurs dossiers dans différents fonds d'archives, il est possible de dire que de nombreux avocats juifs, qui étaient polyglottes et diplômés en droit, pouvaient donc plaider, seuls ou avec des collaborateurs de différentes nationalités, également devant les Tribunaux égyptiens que je nommerai plutôt « nationaux » avant 1949.

Selon les cas, les cabinets d'avocats avaient des tailles plus ou moins importantes et les affaires pouvaient être traitées en langue arabe, française ou anglaise.

Les avocats pouvaient également exercer la profession de professeur de droit, d'éditeurs ou de conseillers juridiques.

Professeur Edouard Lambert

Les cabinets pouvaient être composés d'avocats ayant également des parcours universitaires différents. Certains ayant fait leurs études de droit au Caire à l'Ecole française de droit créée en 1890 et qui se trouvait dans le quartier de Mounira (à l'emplacement de l'actuel centre culturel français) ou à l'Ecole khédiviale de droit du Caire créée en 1863 par le Khédive Ismâ'il et dont le dernier Directeur français en 1906 fut l'éminent Professeur, historien du droit et comparatiste, qui enseignait à la Faculté de droit de Lyon, le Professeur Edouard Lambert. D'autres avaient fait aussi leurs études à l'Ecole française de droit de Beyrouth ou en Europe en France, en Grande-Bretagne ou en Italie...



4/ Quel était le droit applicable devant les Tribunaux mixtes ?

Dès 1875, les Tribunaux mixtes ont appliqué les codes dits « mixtes » (codes civil, code de commerce...) confectionnés par un avocat français d'Alexandrie, Jacques Maunoury sur une commande égyptienne (celle de l'Etat du khédive Ismâ'il et de Nubar Pacha)⁹.

Il faut souligner le rôle important joué par la langue et la culture française (notamment la culture juridique française) dans cette Égypte ottomane et cosmopolite du XIXe et de la première moitié du XXe siècle.

Les sources du droit de ces Tribunaux mixtes étaient principalement le droit français avec une influence mais moindre du droit italien et du droit belge, du droit ottoman et du droit islamique codifiés à la fin du

⁷ Al Kitab al zahabi al mahakim al ahliyya (Livre d'Or du cinquantenaire des tribunaux nationaux), 1933, deuxième édition en langue arabe de 1990, Edition Ruz Al Youssef, Le Caire, 1990

⁹ Isabelle Lendrevie, Réception et diffusion de certains principes du code civil français de 1804 en Égypte (1875-1949), dans Cahier aixois d'histoire des droits de l'Outre-Mer français n°2, pp.140-157, Presses universitaires d'Aix-Marseille, PUAM, 2004.

XIXe siècle dont les Codes dits « Codes Qadrî » (code de statut personnel et code de statut réel) sur le modèle de la Méjelle ottomane et de la codification « à la française ».

En matière de droit islamique, ces Tribunaux mixtes étaient parfois compétents pour régler des litiges relatifs au statut personnel ou au statut réel notamment pour des questions de spéculation foncière, d'héritages ou de biens waqfs.

Le droit naturel et l'équité étaient enfin des sources non négligeables en cas de silence de la loi.

Cette réforme juridique et juridictionnelle s'inscrivait dans le cadre de réformes juridiques plus anciennes et initiées en Egypte tout au long du XIXe siècle par les vice-rois d'Égypte depuis la mise en place en 1805 de la Monarchie en Égypte par Muhammad 'Alî (1805-1848).

Les Tribunaux mixtes d'Égypte de 1875 n'auraient certainement pas vu le jour sans la création des Tribunaux de commerce de 1845 (appelés en arabe : « Majâlis al-Tujjâr »)¹⁰ qui avaient déjà adopté le code de commerce français de 1804 et qui étaient composés de juges musulmans et chrétiens. Une composition également « mixte ».

Cette réforme s'inscrivait aussi dans le cadre des réformes juridiques engagées sur le modèle juridique français par les Sultans ottomans (appelées « Tanzimats ») qui rappelons-le étaient les suzerains de l'Égypte encore province ottomane.

Les archives diplomatiques notamment françaises que j'ai consultées dans le cadre de ma thèse soutenue en 2008 à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne sur le thème de la réception du droit français et des droits civilistes dans l'Égypte ottomane et britannique (1875-1949)¹¹ indiquent que les réformes qui ont donné naissance aux Tribunaux mixtes de 1875 furent le résultat de longues transactions diplomatiques et juridiques (près d'une décennie) entre le législateur égyptien et les puissances étrangères capitulaires.

« Les Capitulations » s'apparentaient à des sortes de Traités tant commerciaux que politiques qui accordaient des privilèges économiques, juridiques et religieux aux ressortissants « étrangers » dans l'Empire ottoman¹².

A cette époque, « les étrangers » étaient surtout « les Européens » ou les ressortissants « non Ottomans ». La loi ottomane sur la nationalité de 1869 puis la loi égyptienne sur la nationalité de 1929 ainsi que les décisions rendues par ces Tribunaux mixtes concernant des questions de nationalité permettaient de faire cette distinction entre nationalité « étrangère » et nationalité « locale » (« locale » correspondant à « ottomane » avec la loi ottomane sur la nationalité de 1869 puis à « égyptienne » avec la loi égyptienne sur la nationalité de 1929.

Si la langue française (voir le programme PFE/ Presse francophone d'Égypte du CEAlex) et l'influence du droit français et des droits dits civilistes d'Europe se sont poursuivis après l'abolition des Tribunaux mixtes en 1949, on peut aussi dire que toute cette période de transition et notamment les Tribunaux mixtes ont fait entrer l'Égypte dans la famille des droits civilistes ou « romano-germanique ».

Quant aux Tribunaux dits « nationaux » créés au départ en 1883 par les Britanniques, ils étaient, ne l'oublions pas, une réplique de ces Tribunaux mixtes de 1875 même si la langue judiciaire était l'arabe et que le Parquet créé aussi sur le modèle français était contrôlé par la puissance occupante britannique. Ils appliquaient aussi des codes (code civil, code de commerce, code pénal) qui étaient également une réplique des codes dits « mixtes », eux-mêmes en partie rédigés sur le modèle des codes français.

Dans le cadre du Séminaire du CEDEJ/IFAO 2020-2021 sur le thème de « La société égyptienne en cinéma : représentations et histoire », le Ciné-club organisé par le CEDEJ et l'IFAO en partenariat avec l'IFE a présenté lundi 18 janvier 2021 au Caire « le Journal d'un substitut de campagne » du réalisateur

¹⁰ Sur cette question, voir l'article de Jan Goldberg, « On the Origins of Majâlis al-Tujjâr in Mid-Nineteenth Century Egypt », in *Islamic Law and Society*, vol.6, n2, The Legal History of Ottoman Egypt (1999), pp. 193-223 (31 pages), Brill Editions.

¹¹ Isabelle Lendrevie-Tournan, Les transferts juridiques et juridictionnels en Egypte, l'héritage des années 1875-1949, Thèse de doctorat en droit, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2008

¹² Les premières Capitulations signées entre l'Empire ottoman et des puissances européennes sont les capitulations signées avec Venise puis celles signées entre le Roi François Ier et le Sultan Soliman Le Magnifique. Les Capitulations ont été à chaque fois renégociées notamment sous le règne de Louis XIV et Colbert. Sur cette histoire, Sous la direction de Robert MANTRAN, Histoire de l'Empire ottoman, Fayard, Paris, 1989, 810 pages.

égyptien Tewfiq Saleh, 1968 qui est une adaptation du livre de Tewfik El-Hakim (de 1942) qui était lui-même Substitut du Procureur dans les années 30.

Ce film et ce livre montrent, outre les défaillances d'un système judiciaire inique que la procédure pénale et l'organisation du Parquet en Égypte sont des héritages de cette période des années 1875-1949 et de la réception du droit français même sous l'occupation britannique.

Finalement, ce qui est intéressant c'est qu'au fur et à mesure qu'on avance dans le XXe siècle, un nouveau droit égyptien en construction d'influence française et civiliste vient s'enraciner dans l'héritage juridique islamique alors que cette normativité islamique est codifiée par l'État égyptien à la fin du XIXe siècle et aussi produite par les Tribunaux non-religieux comme les Tribunaux mixtes de 1875 et les Tribunaux nationaux de 1883.

Les juristes juifs d'Égypte ont joué un rôle non négligeable dans cette construction du droit égyptien moderne, de la fin du XIXe siècle et dans l'entre-deux-guerres. Et cette histoire est peu connue. Tout comme le rôle joué par les juristes italiens et grecs d'Égypte qui étaient également francophones.

Les juridictions nationales créées par les Britanniques en 1883 vont elles s'emparer du référent religieux pour ensuite contester le système colonial britannique. Quant aux Tribunaux mixtes que les Britanniques voulaient supprimer, l'histoire égyptienne officielle ne retiendra seulement qu'une chose: qu'ils furent le symbole de la domination coloniale et européenne.

Dans un contexte de décolonisation, de nationalisation des biens et de création de l'Etat d'Israël, les juristes et notamment les avocats juifs d'Égypte ont été souvent contraints, avec leur famille, de partir et d'abandonner leur nationalité égyptienne.

Ecole française de droit du Caire (créée en 1890 par le gouvernement français), carte postale de 1919 envoyée au Professeur de droit comparé de Lyon et Dernier Directeur de l'Ecole khédiviale de droit du Caire, Edouard Lambert (Source: fonds privé d'Isabelle Lendrevie)



Monsieur Arié que nous avons interviewé vendredi 22 janvier 2021 au Caire, qui était lui-même licencié en droit et ancien étudiant à l'Ecole française de droit de Mounira au Caire, nous a confirmé cette présence notable des juristes (et notamment des avocats) en Égypte, qu'ils soient juifs d'Égypte, en provenance des autres provinces de l'Empire ottoman, ou de l'Europe.

Monsieur Arié, plus connu sous le nom de Titi, avait ainsi comme Professeur de droit un spécialiste de renommée internationale en droit musulman et en droit international privé, le Professeur Yvon Linant de Bellefonds¹³. Ce dernier qui était né en Égypte était également Avocat Général auprès des juridictions

¹³ Yvon Linant de Bellefonds (1904-1994), Petit-fils du célèbre Louis Maurice Adolphe Linant de Bellefonds connu sous le nom de Linant Bey et Linant Pacha (Lorient, 23 novembre 1798 - Le Caire, 9 juillet 1883) est un explorateur Nahar Misraïm – Bulletin de l'ASPCJE N°84 1^{er} trimestre 2021

mixtes d'Égypte. Selon Monsieur Arié, un procès retentissant s'était tenu en 1948 devant le Tribunal mixte du Caire, le « procès Cohen ». Cette affaire permet de confirmer qu'occasionnellement les Tribunaux mixtes d'Égypte pouvaient être compétents même en matière pénale.

L'histoire des Tribunaux mixtes d'Égypte est donc encore aujourd'hui une histoire peu et mal connue. Je profite de l'occasion que vous me donnez aujourd'hui pour vous annoncer que je suis en train de reprendre ma thèse (soutenue en 2008) et d'écrire cette histoire des Tribunaux mixtes d'Égypte (1875-1949) et des liens juridiques entre la France et l'Égypte.

Je vous remercie infiniment de m'avoir donné l'opportunité d'évoquer cette période des années 1875-1949 si riche sur le plan des transformations du droit et de la justice et de l'histoire des acteurs du droit. Etant aujourd'hui avocate, spécialisée en droit des étrangers et en droit d'asile, cette question des migrations qu'elle soit du droit ou des hommes m'intéresse encore. Surtout à l'heure où l'Union européenne externalise la question migratoire en adoptant une politique de blocage des frontières et semble oublier les liens que certains États comme la France mais aussi l'Italie et la Grèce avaient tissés avec le sud de la Méditerranée et notamment l'Égypte.

Chronique

Les bibliothèques de rues, petites cabanes pour voyager en temps de COVID

Êtes-vous de ceux qui s'arrêtent près des bibliothèques de rue ? Vous savez, ces quelques planches en forme d'armoires murales ou cabanes rafistolées, vieilles commodes retapées et repeintes de couleurs vives, cabines téléphoniques réaménagées ? On y trouve, entreposés à l'abri de la pluie, tous les livres que vos voisins ne veulent plus garder, mais offrir et partager.

Aussi partez- vous comme moi, un sac bien plié dans votre poche, tendre une main curieuse mais sagement recouverte de son gant en latex, vers ces ouvrages souvent en excellent état ?

Si bien que « partir en promenade » se double désormais de cette aimable utilité : offrir un nouveau lecteur à des livres tout endormis, et découvrir des ouvrages que je n'aurais pas spontanément choisis.

Sur mes chemins de promenade, quelle que soit la ville où je me trouve, je m'arrête toujours près de ces bibliothèques. C'est ainsi que, dans l'ancienne cabine téléphonique de la place de la mairie de Gisors, m'attendaient, bien sagement rangés et en excellent état, trois polars d'un certain Déon Meyer.

Je n'aime pas les polars. Enfin, je n'aimais pas les polars, avant.

Avant *Jusqu'au dernier*, cette découverte. Un excellent polar, haletant, et son héros, Mat Joubert, très beau personnage de flic traumatisé, entre autres, par le décès de sa femme.

Il commence à remonter la pente suite à l'arrivée d'un nouvel inspecteur, Bart de Wit, formé à Scotland Yard, qui l'oblige à consulter une psy.

Sur fond de « reprise en main » des flics par leur nouveau commissaire, notre flic désormais au sevrage, enquête sur des braquages de banques en série et un serial killer. Plusieurs assassinats ont été commis, et les victimes sont des hommes sans lien apparent entre eux...

Écrit en afrikaans, grand prix littéraire de littérature policière 2003 section Roman Etranger, ce roman vous initie à la vie quotidienne au Cap, et plus généralement en Afrique du Sud. Cette Afrique du Sud dont nous avons suivi avec Mandela la quête pour un pays plus juste et plus humain. On entrevoit déjà un leitmotiv de l'œuvre, ainsi résumée par un personnage désenchanté : Oui, avec Mandela, l'Afrique du Sud a « en effet été conduite en terre promise, mais il n'y avait ni lait ni miel ».

de l'Égypte et un ingénieur en chef des travaux publics du pays de 1831 à 1869, quand il s'occupa de la construction du canal de Suez.

Yvon Linant de Bellefonds est l'auteur du *Traité de droit musulman comparé* en 3 tomes, Mouton, Paris-La Haye, 1965

Ce sera en filigrane le fil conducteur de *Jusqu'au dernier* : du pays et du flic en thérapie, qui sortira du désert ?

Cela sera aussi la bataille de *Lemmer l'invisible*, le second ouvrage trouvé dans ma cabane de Gisors. Aussi addictif, ce polar se focalise non plus sur les milieux du crime et de la police, mais sur la crise écologique que traverse le pays, et la nécessaire protection des animaux de brousse et leur habitat. Car le personnage central est une jeune fille qui croit reconnaître sur une photo, son frère, passionné par les animaux, et porté disparu depuis plusieurs années. Elle fait appel à un agent de protection, Lemmer, dit « l'invisible » par opposition aux gros bras qui s'affichent dans la presse internationale aux côtés des personnalités qu'ils protègent.

Le roman se déroule dans une atmosphère de secret, les vies sont bientôt menacées, mais par qui ? Tous les portraits des personnages centraux sont magnifiques car chacun poursuit une quête pleine de sens : retrouver un frère perdu, donner aide et protection dans une société où tous les droits sont bafoués, dès lors que des terres nécessaires à la survie des animaux peuvent être achetées et loties au profit de ces grands hôtels étoilés pour les touristes.

Après *Lemmer l'invisible*, j'ouvre rapidement mon troisième ouvrage, *L'âme du chasseur*.

Son personnage principal est un Xhosa (deuxième ethnie après les Zoulous) nommé Ptit Mpayipheli. Ptit par dérision car il s'agit d'un géant de presque 2 mètres, ancien espion pour les Russes lors de la guerre froide, un sniper hors pair. Après la fin de l'apartheid, il se retrouve sans emploi sous Mandela, et « se range » : il devient garagiste, trouve l'amour et la tranquillité à laquelle il aspirait après des années de lutte.

Mais *nolens volens* il devra reprendre du service. Se déroule alors un panorama complet des services secrets de tous bords et tous pays dans l'Afrique du Sud d'après Mandela, dont les généreuses promesses n'ont pu être tenues. L'Afrique du Sud s'ajoute en effet à cette longue liste de révolutions qui ont marqué le 20^{ème} siècle, toutes réalisées sur fond de massacres et douleurs, quasiment toutes décevantes et/ou récupérées par de nouveaux dictateurs.

Comme dans tous les romans de Déon Meyer, l'intrigue est extrêmement complexe. *L'âme du guerrier* est un thriller politique sur fond de rivalités entre service secrets de tous pays, flics de tous bords, et héros du quotidien. Notre héros devient vite « Le chasseur à la moto », poursuivi mais décidé à retrouver une disquette qui donnerait le nom d'une taupe...

La qualité de ce roman vient d'une magistrale et complexe construction littéraire qui double voire triple l'intrigue, certains chapitres apparemment isolés trouvant leur raison d'être bien plus tard dans le roman. D'où l'addiction...

C'est aussi, sous la plume généreuse et humaine de Meyer, un magnifique portrait d'homme-héros malgré lui, abusé et désabusé, mais tel Ulysse, aux mille ruses. Un Lorenzaccio à moto, tout en muscles celui-là, mais aussi seul et obstiné, qui veut sauver ses valeurs, sa nouvelle vie et sa nouvelle famille, qui veut juste, comme tous les êtres que l'Histoire ne laisse pas dans une tour d'ivoire, donner du sens à sa vie, dans le pays qui l'a vu naître.

Pour moi qui n'aimais pas les polars, quelles découvertes et quels voyages... Donc, oui, merci aux intéressantes bibliothèques de rues, ces précaires cabanes où en période de Covid, de méfiance générale et de chemins peu éclairés, on trouve des romans du Cap évoquant la Terre de lait et de miel, horizon politique autant que géographique, si désiré, si rarement atteint, et où se rejoignent les héros de Déon Meyer.

Chantal Steinberg- Wolezyk - 4 janvier 2021

Portraits

GEORGE BEHAR, a.k.a. George Blake (1922-2020) : agent double, identités multiples

George Blake a été l'un des plus célèbres espions du XX^e siècle. Sa carrière, qui s'étend sur plusieurs décennies et plusieurs continents, a été entrecoupée de trahisons, d'arrestations et d'évasions rocambolesques. Il a été amené à traverser plusieurs guerres, jusqu'à la guerre froide. Comment ce fils d'un juif sépharade et d'une hollandaise protestante a-t-il été emporté dans cette voie ?

Son père, Albert Behar, obtient la nationalité anglaise pour les services rendus dans l'armée britannique, dans laquelle il s'était engagé pendant la Première guerre mondiale. Il meurt prématurément en 1934 des suites des graves blessures subies pendant la guerre.

Le jeune George, âgé de 12 ans, est alors envoyé au Caire, où sa tante Zephyra Behar est mariée à un banquier : Daniel Curiel. Il est alors inscrit à l'école anglaise du Caire et fait la connaissance de ses deux cousins, Raoul et Henri, ses aînés de huit et neuf ans. Il raconte qu'il a été vite marqué par la personnalité de ces deux cousins, qui n'ont alors guère l'intention de poursuivre les affaires de leur père. Leurs idées communistes (surtout celles du plus jeune), auront une influence sur lui (comme une « bombe à retardement », raconte-t-il), alors qu'il a eu jusque-là une éducation religieuse protestante.



En été, la famille se retrouve en Europe. Mais en 1939, alors qu'il est en Hollande, la guerre éclate et George ne peut pas retourner en Égypte. Sa mère et ses deux sœurs sont évacuées en Angleterre. Les allemands envahissent le pays en 1940. Il devient alors messenger pour la résistance néerlandaise, il est brièvement interné par les allemands, mais, âgé de 17 ans, il est relâché.

Il vit ensuite dans la clandestinité et parvient à gagner l'Angleterre, en passant par la Belgique, la France, l'Espagne (où il est emprisonné pendant trois mois) et Gibraltar. Il finit par s'engager dans les forces britanniques (d'abord à la Royal Navy) et est recruté dans les services secrets, dans la liaison avec le réseau d'agents néerlandais. Après la guerre, il est envoyé en Allemagne de l'Est pour espionner les forces soviétiques et il est ensuite formé à l'étude du russe à Cambridge. Entre-temps, comme sa mère, il aura adopté Blake comme patronyme.

En mission pour les services britanniques (MI-6) il suit la guerre de Corée depuis Séoul : il est arrêté en 1950 et passe trois ans en prison. C'est à cette époque, apparemment en assistant aux bombardements dévastateurs sur la Corée du Nord, qu'il va changer de camp : il prend contact avec l'ambassade soviétique et se met à étudier Karl Marx en russe.

De 1954 à 1961, il fournit au KGB des informations sur les activités des services secrets occidentaux, en particulier autour de l'opération Gold à Berlin. Découvert en 1961, il est jugé et condamné à 42 ans de prison, une peine exceptionnellement longue, d'abord considérée équivalente au nombre d'espions qu'il aura trahis (il estimera plus tard que ce nombre était plutôt proche de 500). En prison à Londres, il rencontre Morris Cohen et Gordon Lonsdale, également arrêtés pour espionnage au profit du KGB. Il parvient à s'évader en 1966, avec l'aide de trois hommes également rencontrés en prison, et il rejoint Berlin-Est caché dans une fourgonnette.

Sa femme Gillian, rencontrée au MI-6, n'était pas au courant de son double emploi ; elle obtient le divorce après son évasion et la garde de leurs trois fils. Installé à Moscou, Blake se remariera avec Ida, mais retrouvera ses fils anglais après presque 20 ans.

On peut s'interroger sur les liens que Blake a entretenus avec son cousin Henri Curiel. Rappelons que le journaliste Georges Suffert a publié un article dans Le Point en 1976, insinuant que Curiel était à la tête d'un réseau piloté par le KGB.

L'assassinat de Curiel en 1978 n'a jamais été élucidé mais les pistes les plus probables portent à soupçonner des membres des services secrets français (confessions posthumes de Jean-Pierre Maïone-Libaude et René Resciniti de Says). Cependant, les véritables commanditaires de ce meurtre pourraient avoir été motivés par les activités de Curiel dans des négociations israélo-palestiniennes.

Quoi qu'il en soit, rien ne permet de penser que Blake et Curiel aient été en contact par l'intermédiaire du KGB. En revanche, cela pourrait avoir fait partie des hypothèses incluses dans les informations fournies à Suffert, dont l'article aurait été aujourd'hui qualifié de « fake news ».

Grandis dans un environnement cosmopolite, Blake et Curiel ont rejoint tous deux la cause communiste dans leur opposition au fascisme et au nazisme. Ensuite témoins des injustices dans les tiers-monde, ils auront suivi des cheminements différents. En 1999, tout en reconnaissant l'échec du système soviétique, Blake déclare que c'était une « étape positive » vers une nouvelle société.

George Behar est né le 11 novembre 1922 à Rotterdam, il est décédé le 26 décembre 2020 à Moscou. Il a été décoré de l'Ordre de l'Amitié par Vladimir Poutine en 2007.

La vie de George Blake a inspiré plusieurs romans, pièces de théâtre et films (un projet d'Alfred Hitchcock ayant été annulé à la mort du réalisateur).

Giancarlo Luxardo

Références :

George Blake, No Other Choice : An Autobiography, Jonathan Cape Ltd, 1990 (traduit par Jérôme Harraps : Une vie d'espion - Mémoires, Stock, 1990)

Secret Victories of the KGB, Red Files, Abamedia, 1999.

https://www.pbs.org/redfiles/kgb/deep/kgb_deep_inter_frm.htm

Alain Farhi, *Les Fleurs de l'Orient*. <https://farhi.org/>

Rose Douek

Elle est née le 10 avril 1920, et nous a quittés le 16 octobre 2020, dans sa cent-unième année.

Rose, fille de Abboudi Daniel et de Louna Shammay, est née la semaine de la Paracha de Chemini, ce terrible moment où les fils d'Aaron allument un feu profane et en meurent, et où sont énoncés les interdits alimentaires. Des précisions pour une règle de vie, une précision qui lui ressemble.

Rose Douek, ma mère, est partie à l'aube de Béréchit, un nouveau commencement pour elle, celui de retrouver son artiste de Victor qui lui avait tant manqué depuis 5 ans qu'il était disparu : leurs deux vies avaient été unies pendant 71 ans. Rose avait à 100 ans la beauté de sa jeunesse, son visage n'avait pas une ride.

J'avais, avec Alexandre son petit-fils, enregistré sa voix et celle de Victor il y a quelques années, nous voulions connaître tout de leur vie en Égypte. La voix de Rose était claire, énergique, enjouée, sa langue était belle et précise.

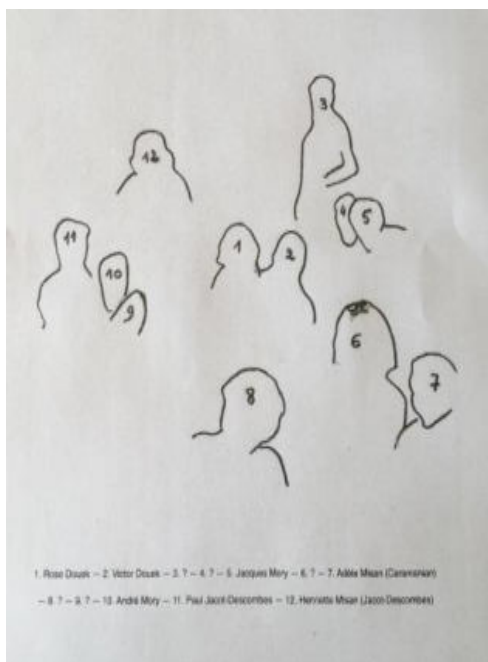
Rose était solaire. Enfant, elle savait tout saisir : les occasions de s'instruire, comme les occasions de rire et de s'amuser. Nous voici plongés dans Le Caire des années 20-30, quand on l'entend raconter ses farces de galopin, sa joie de jouer les voyageurs clandestins en s'agrippant avec son frère à l'arrière des calèches.

Son école primaire était l'école française israélite. Elle aimait étudier, elle aimait les langues qu'elle apprenait. Avec sa mère elle parlait l'arabe dialectal, mais la langue d'échange avec ses frères était le français. Elle l'avait appris très jeune, avant l'école, parce que dans son milieu plutôt aisé, avec les amis de la famille, parler français était une évidence. Elle avait cependant ressenti dès l'enfance qu'ils étaient comme une colonie à l'intérieur d'un pays ; mais elle aimait dire que s'ils vivaient entre eux, c'était en même temps avec tout le monde, en partageant les mêmes habitudes, sans se poser de question.

Ses années de lycée se sont déroulées à la mission laïque française. A 10 ans, elle s'est mise au piano, au conservatoire Ziegermann, le plus important du Caire ; plus tard elle est devenue professeure de piano. Elle continuait à l'étudier au Trinity College, tout en prenant ses élèves à la maison.

Elle a rencontré Victor Douek au Groupe Études, du mouvement progressiste égyptien. C'étaient les débuts de la gauche égyptienne. Plutôt qu'un lieu politique pour elle, c'était un lieu d'échange et de culture qu'elle appréciait pour son côté intellectuel et artistique, pour les conférences qu'elle écoutait ou qu'elle donnait parfois, pour les amis qu'elle y rencontrait. J'ai toujours aimé cette photo, embarquement joyeux

sur le Nil avec les amis, dans cet îlot flottant où tout le monde est heureux. Quand je suis allée au Caire bien des années après, et que je parlais de ma mère aux personnes qui étaient là encore et l'avaient connue, on me disait : « ah oui la petite Irakienne ! » Car ses parents venaient de Bagdad.



Rose savait aussi avoir du cran, du sang-froid, de la présence d'esprit. Le 15 mai 1948, jour de la rafle du Caire, alors qu'elle donnait une leçon de piano, la police a frappé chez elle, venue pour arrêter son mari ; car en plus d'être Juif, il militait au parti communiste. Il y avait chez eux la machine à écrire utilisée pour taper les tracts.

1. Rose Douek, 2. Victor Douek, 3?, 4?, 5. Jacques Mory, 6?, 7. Adèle Misan (Caramanian), 8? 9?, 10. André Mory, 11. Paul Jacquot-Descombes, 12. Henriette Misan (Jacquot-Descombes).

Si certains d'entre vous reconnaissent les personnages non identifiés, merci de nous le faire savoir !!

Les policiers ont perquisitionné et ont attendu le retour de Victor. Obligée d'accepter qu'ils visitent tous les placards, elle a habilement déplacé, d'un air innocent, la machine compromettante en la dissimulant sous des partitions. C'était la force de caractère qu'elle a eu l'occasion de montrer maintes fois au cours de sa vie.

Quand Victor a été libéré du camp de Hukstep, après 16 mois d'internement, il a fallu accepter l'exil, et le terrible tampon sur le document qui accompagnait leur départ : « aller sans retour ». C'était en 1949. À Paris, Rose a trouvé du travail la première.

Elle avait sans doute la nostalgie de leur vie au Caire, mais elle n'en disait rien, tant a compté pour elle le bonheur de ses filles et leur intégration.

Avec sa générosité, elle s'est occupée de tous ceux qui l'entouraient, de ses neveux, de son beau-frère, de sa belle-sœur, de ses petits-enfants qu'elle adorait, et qui l'adoraient. Elle était si douce et à la fois résistante comme un roc. Elle était le pilier de tous, avec sa patience infinie et son amour de la vie. Elle chantait tout le temps ; à chaque moment ou à chaque événement, une chanson lui venait. Comme dans le film d'Alain Resnais. Et elle adorait danser. Son sourire éclairait son visage, ses yeux s'allumaient de gaieté.

Quand elle a considéré qu'elle pouvait se le permettre, elle a accepté de retravailler. À la discothèque de Radio France ce furent des moments heureux pour elle, de rencontres, d'amitiés, à nouveau un bain dans la musique.

Et puis, en permanence, toute son attention était pour Victor, son mari. Je revois son visage attentif, près du sien, penché sur la sculpture qui était en train de naître ; elle donnait son avis, elle lui faisait rectifier une bouche, un sein, un mouvement. Elle faisait tout pour qu'il puisse sculpter, elle en oubliait de penser à elle. Quand il est parti elle a perdu sa raison de vivre.

Rose était si modeste, pourtant son énergie irradiait. Elle disait toujours qu'elle préférait travailler dans l'ombre ; mais de cette ombre, de sa discrétion, naissaient toutes nos réussites. Elle a toujours cheminé si

modestement, sans bruit, parmi les Juifs d'Égypte de Paris, mais c'était quelqu'un de si important... Elle était peut-être la dernière de sa génération.

Rose a illuminé de ses jours tous ceux qu'elle rencontrait, tous ceux qui la rencontraient l'ont remerciée de leur avoir fait croiser sa vie.

Simone Mangin-Douek

Simone Mangin-Douek a perdu sa mère en 2020 et nous a fait parvenir ce beau texte biographique. Le bureau de notre association présente à Simone nos condoléances et notre sympathie.

Productrice à France Culture, grande amie de notre association de par ses origines, elle a notamment réalisé de grandes émissions sur cette antenne sur l'histoire des juifs en Égypte et sur l'histoire et la musique de ce pays.

A cette occasion, elle a interviewé divers membres de notre bureau et également plusieurs personnes originaires d'Égypte.

Fiches de lecture

Ce virus qui rend fou Bernard-Henri LÉVY Grasset (2020, essai, 104 pages)

Une crise aussi inédite que celle que nous vivons ne pouvait pas laisser indifférent notre célèbre philosophe, tellement impliqué dans la vie politique. D'entrée de jeu, il se déclare sidéré, non par le phénomène mais par nos réactions.

Un coup de baguette magique a transformé nos cités en villes-fantômes. Une trêve des guerres et du terrorisme s'est instaurée. La victoire verbale des « collapsologues », le décompte quotidien des morts, des réanimés sont répétés à l'infini et c'est cette litanie qui rend fou. Nous subissons ce supplice chinois qui est une soumission à un événement tragique, mais nullement sans précédent. Comme le dit Virchow, le père de l'anatomie pathologique : « L'épidémie est un phénomène social qui comporte quelques aspects médicaux ».

Deux catégories de population attirent l'attention de Bernard-Henri LEVY, celle des humiliés habituels : livreurs, caissier.e.s, éboueurs, soignants etc. qui continuent leur métier avec courage et celle du « pouvoir médical » tant en France qu'ailleurs (exemple du Dr. Fauci aux États-Unis) et qui s'impose comme l'a été Galien en tant que directeur de conscience de Marc-Aurèle. Cette communauté médicale n'est malheureusement pas communautaire et les avis soutenus par des ego démesurés, se contredisent continuellement.

A ce stade, notre auteur s'en prend au Conseil Scientifique et à son président qui déclare que « la Faculté a décidé le confinement des personnes à risque » (soit 18 millions de personnes !)

Dans un deuxième chapitre, Bernard-Henri Lévy s'en prend aux admirateurs des vertus du virus, devenu vengeur de l'asservissement de la Nature par l'Homme. Il compare ce phénomène aux réflexions de Monterland, Giono ou Morand vantant les vertus de l'occupation allemande sur une France qui aurait trop « profité ». Il fustige la niaiserie de ceux (on vous l'avait bien dit) écologistes ou de la gauche extrême.

S'y joignent des hommes politiques divers français ou étrangers. Un seul personnage, Canguilhem, normalien, épistémologue, médecin, cité maintes fois dans cet essai, trouve grâce aux yeux de Bernard-Henri LEVY, qui au passage dans cette revue des commentateurs de la pandémie, s'étonne que personne ne s'émeuve des 25 000 personnes qui meurent de faim, chaque jour, de par le monde.

Dans le chapitre suivant, vient l'examen et la critique des nouvelles pratiques :

-le masque qui supprime le visage

-la suppression de la poignée de mains, geste ancestral de convivialité

Et surtout le confinement, qui nous isole les uns des autres. Une comparaison avec les Hébreux en Égypte, qui se confinèrent pour se protéger du passage de l'ange de la mort, mais une seule nuit, lors de l'accomplissement de cette 10^{ème} plaie et non de manière indéterminée. Après de nombreuses réflexions, Bernard-Henri LEVY conclut sur le constat que « l'enfer ce n'est pas les autres, mais c'est moi ».

Arrive le quatrième chapitre, « la vie, disent-ils ». Après de longs examens sur une pensée talmudique « le meilleur des médecins ira en enfer ». Ce thème est repris par différents rabbins et penseurs au cours des

siècles et tout récemment par Lévinas. Bernard-Henri LEVY conclut avec le Maharal de Prague, que c'est le corps humain, domaine du médecin, qui est l'enfer.

Sur notre vie de tous les jours, notre auteur déplore la transformation de l'état-providence en état de surveillance, la sauvagerie du comportement de notre société vis-à-vis de ses anciens dans les EHPAD, ou encore le bâclage des enterrements. La vie est devenue exsangue et nue. La vie n'est pas la vie si elle n'est que la vie.

Cette pandémie a accentué les tendances lourdes de notre société.

Paradoxe du moment, les GAFA tant décriés apparaissent comme les sauveurs du monde en tant que pourvoyeurs efficaces dans les livraisons et les transmissions.

Il est temps de conclure dans un cinquième et dernier chapitre.

Cet adieu au monde met Bernard-Henri Lévy en colère. Le virus a effacé les migrants, la déforestation, Daech...

Les dérives liberticides à Hong-Kong, en Inde, en Hongrie, au Nigéria etc. sont devenues transparentes.

Le vrai monde est effacé par ce monde aseptisé. C'est cette « raison » du virus qui met BHL en colère et suscite son ouvrage.

Victor Attas, 8 Mars 2021

JANVIER 2015 LE PROCES : Yannick Haenel, François Boucq

Hors-Série Charlie Hebdo N° 23 Décembre 2020, Janvier Février 2021.

Yannick Haenel avait publié en 2009 un ouvrage qui m'avait fortement intéressé : il s'agissait de l'histoire de Jan Karski ce messager de la résistance polonaise qui avait tenté d'alerter Roosevelt sur l'extermination des juifs du ghetto de Varsovie. Jan Karski avait écrit un récit en 1944 sur sa tentative de convaincre la Grande Bretagne et les USA d'intervenir au plus tôt. 35 ans plus tard il raconte cette mission à Claude Lanzman pour Shoah.

Il écrit dans sa préface à ce hors-série : "qu'assister au procès de Janvier 2015 a été une expérience bouleversante.../...parce qu'une vérité humaine et politique ne cessait, chaque jour de s'y faire entendre. La mort n'a pas eu le dernier mot"



F. Boucq est un dessinateur hors-pair ; depuis 1975 il est illustrateur pour de nombreux journaux et auteur de BD.

Il a reçu en 1998 le grand prix de la ville d'Angoulême pour toute son oeuvre.

Il a un trait acéré. C'est le monde de l'esprit qui l'intéresse. Il a réussi avec brio à relever le défi du dessin en temps de Covid (et donc de masque !) car il sait que nos visages sont une comédie et son trait nous dévoile ce qui y est caché.

Ainsi donc 5 ans après, c'est un procès historique, celui des attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo, contre une policière de Montrouge et le magasin Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Historique à bien des égards car filmé pour l'histoire et le premier procès de l'islamisme radical en France.

Il sert, en quelque sorte, de répétition générale à celui hors-norme qui aura lieu en fin d'année sur les attentats du 13 novembre 2015, qui par son ampleur (1750 parties civiles) marquera l'histoire judiciaire de La France. Ma petite-fille Lola 17 ans ayant été assassinée au Bataclan je suis particulièrement sensible à ce que "la mort n'ait pas le dernier mot" comme le dit Y. Haenel.

Le Monde avait publié un supplément spécial le 19 décembre 2020 : Un récit graphique de 64 pages "Pour l'Histoire", dans lequel est paru le verbatim de la plaidoirie de Richard Malka : "Le sens de ces crimes, c'est l'annihilation de l'autre, de la différence. Si on ne répond pas à cela, on se sera arrêté en chemin".

Ici le Hors Série de 216 pages est une relation du procès des accusés, bien sûr, mais va bien au delà. Yannick Haenel n'est pas un chroniqueur judiciaire. C'est une réflexion sur la justice d'un auteur qui n'était jamais entré dans un tribunal ; il a écrit plus de 700 pages de notes qu'il a retravaillées pour aboutir à cet ouvrage.

Sa boussole, son éthique, "ça a été de penser aux morts : se maintenir dans cette pensée là, qui n'est pas morbide, et ne relève pas nécessairement du deuil, c'est le sens de l'écriture" Je suis complètement bouleversé par cette réflexion sur la littérature qui fait vivre les morts.

Jour après jour la vérité affleure, les témoignages déchirants et tellement dignes ont raison de l'indifférence ou des moqueries des accusés qui finissent par apparaître sous leur vrai jour. Les témoins sont des survivants, des innocents, les accusés ne pouvaient pas être innocents, vu ce qu'ils faisaient de leur vie : trafiquants de drogues, fournisseurs d'armes des tueurs.

Ce livre ne peut pas être résumé ; je me contenterai pour terminer de reprendre ce que Yannick Haenel écrit : "Faire sourire les morts, croyez- moi, c'est la plus grande chose qu'on puisse faire en vivant. Cela s'appelle la catharsis, cela s'appelle aussi l'amour".

Et plus loin : "on peut redonner vie à la parole par la parole", phrase qui vient des très vieux ghettos juifs de l'Europe de l'Est à la fin du 18e siècle. Une lecture indispensable.

Rony Cohen

P.S. Le 6/03 2021 à France Culture à 9 h. À l'émission répliques Haenel était invité avec Pascale Robert-Diard qui a participé à la réalisation du supplément du monde auquel je fais référence dans ma présentation. On peut l'écouter en replay. Egalement sur France TV en replay on peut voir l'excellent documentaire « Charlie le journal qui ne voulait pas mourir »

Livres à lire

Durant cette période de confinement qui ne veut pas dire son nom, et qui est remplacée par un couvre-feu, que faire à partir de 19 heures alors que les journées s'allongent, que lire ?

Voici donc un choix de quatre livres différents par l'intensité de leur contenu. Commençons par le livre de **Gilles Kepel** : "**Le Prophète et la pandémie. « Du Moyen-Orient au Jihadisme d'atmosphère »**", éditions Gallimard.

C'est un livre écrit pratiquement à l'instant même où les événements se déroulent.

L'année 2020 a été marquée par l'explosion du Covid-19, ce qui a provoqué l'arrêt brutal du commerce international et par conséquent la chute du marché pétrolier. Il s'en suit un bouleversement de la carte politique des pays du golfe et de la méditerranée.

L'Arabie Saoudite célèbre d'une façon très sobre le pèlerinage, tandis que Téhéran voit de grands rassemblements qui diffusent la pandémie, et qu'à Istanbul Erdogan, ex-Imam, transforme le 24 juillet la basilique Sainte Sophie en mosquée. Par ce geste il veut redonner à la Turquie son rôle de leader du monde musulman et reconstituer l'Empire Ottoman.

Ceci provoque un bouleversement des alliances qui donne les accords d'Abraham. On voit aussi des pays alliés dans certains conflits et ennemis dans d'autres. Je ne poursuis pas plus loin car il est nécessaire de lire ce livre.

Plus facile à lire, un roman écrit par **Frédéric Lauze**, patron de la police du Val-d'Oise : « **Le testament d'Alexandrie** », Fauves éditions. C'est l'histoire d'amour entre David Misrahi, juif, et Aïcha Qarawi musulmane, dans Alexandrie des années 1950, qui se trouvent séparés en 1956. David part pour Israël, mais l'auteur dit "*Ce qui m'a frappé, c'était son fort attachement à l'Égypte malgré les tensions importantes entre les deux pays. Il n'avait pas pu couper ses liens avec l'Égypte, un pays auquel il était viscéralement attaché.*" Je n'en dirai pas plus.

Dans la littérature israélienne je signale « **Quitter Psagot** » de **Yonatan Berg**, traduit de l'hébreu par Laurence Sendrowicz, éditions l'Antilope. La confusion du colon israélien face aux villageois palestiniens. Je cite : "*Grandir dans cette colonie, c'est vivre comme coupé du monde extérieur, dans une forme d'isolement à la fois protecteur et étouffant.*"

Je termine en signalant le dernier livre de **Pierre Nora** : "Jeunesse", éditions Gallimard, où l'historien raconte sa famille juive durant la guerre et décrit ses années de formation et son réseau intellectuel et affectif.

André Cohen

Dans *Sortie d'Égypte*, Linda Anounou raconte les souvenirs de son enfance au Caire et son arrivée en France à la fin des années 1950. Professeur d'anglais dans le secondaire, elle a découvert la peinture qui l'a aidée à trouver un équilibre. Elle est malheureusement décédée en novembre 2020.

Ce livre est disponible à l'adresse suivante : www.edilivre.com/sortie-d-egypte-linda-anounou.html/

Cédric Damoiseau

In memoriam



Un certain nombre d'entre nous ont été les élèves de Denise Benaquin (née Negrin, Benzakein en Égypte). Elle y a enseigné le français au Lycée de l'Union Juive à Alexandrie jusqu'en 1956. La suite de sa carrière se poursuit en France, d'abord à l'Ecole Active Bilingue et ensuite au sein des Sections Internationales du Lycée de Sèvres.

Au-delà de son activité d'enseignante, elle poursuit une activité dans le domaine de la psychologie et cofonde une association de conteurs « Les Conteurs de Sèvres »

Elle nous a malheureusement quittés le 9 février 2021, laissant un souvenir chaleureux et vivace auprès de celles et ceux qui l'ont connue.

Victor Attas

Nos lecteurs nous écrivent

Réponse de Simon Wuhl à la fiche de lecture parue dans « Nahar Misraïm n°84 »

Chère Marcelle,

Merci pour ton très beau texte, très intime et très émouvant. A la lecture de ta conclusion, je comprends d'autant plus ton engouement qui t'a fait surmonter les multiples détours empruntés par l'auteur avant d'aborder le cœur de la tragédie.

Il se trouve que ce livre a été vivement débattu au cours d'une réunion zoom de l'AJHL (Association des Juifs Humanistes et Laïques, association cousine de celle animée par André). Nous étions douze participants, avec une dominante de sexagénaires et septuagénaires (je suis l'un des deux plus âgés), avec un équilibre entre les sexes et la répartition Ashkénaze-Sépharade.

La réunion a été l'une des plus sujette à controverse que j'ai connues avec deux groupes très opposés et inégaux : deux participants très enthousiastes et cinq très critiques ou plutôt critiques (J'étais dans les plutôt critiques). Les cinq autres se situant en position intermédiaire.

En résumé, mon point de vue critique est le suivant : Loin de favoriser la concentration sur l'essentiel, les multiples digressions de l'auteur agissent comme un étouffoir de l'émotion inhérente à la tragédie et comme un substitut peu convainquant à la réflexion sur les raisons qui l'ont provoquée. En fait, ma gêne comme celle des autres critiques vient de l'impression que l'auteur utilise cette situation dramatique au service de son ambition littéraire et non l'inverse.

Pourquoi le "plutôt" critique ? Parce que j'ai été très sensible et touché par l'insistance de l'auteur tout au long du récit à décrire la volonté farouche de Bassam et Rami à maintenir une mémoire vive de leur fille Smadar et Abir.

Sur ce point, j'y ai retrouvé moi aussi un désir très intime que j'ai essayé de traduire dans la partie consacrée à mon père dans mon livre « Pour un judaïsme culturel » : faire sortir mon père de l'anonymat des six millions de morts de la Shoah, en restituant tous les éléments de vie que je pouvais rassembler. Avec toute mon amitié à toi et à Rony,

Cher M. Cohen,

J'ai lu avec plaisir votre article paru dans le numéro du 1^{er} trimestre 2021 de Nahar Misraïm concernant la vie à Héliopolis, suivant le témoignage d'un juif qui y avait vécu. Ça a fait revivre en moi tous les souvenirs agréables de mon enfance et j'ai retrouvé toutes les saveurs et les odeurs ainsi que le cadre de vie d'alors.

Je me permets toutefois de rectifier une petite erreur : Contrairement à ce que l'auteur semble indiquer, on ne peut pas apercevoir les pyramides à partir d'Héliopolis : Héliopolis se trouve dans la banlieue, vers le nord du Caire, alors que les pyramides sont à Guizeh, au sud du Caire.

Il faudrait donc traverser tout Le Caire avant de commencer à les apercevoir...Il y avait toutefois à Héliopolis une avenue qu'on appelait « l'Avenue des Pyramides » et c'est probablement ce qui a pu induire à cette erreur dans l'esprit d'un jeune enfant de 10 ans.

Sur cette avenue se trouvaient le café Palmyra d'un côté, et presque juste en face, le cinéma Normandie. Et l'avenue continuait ensuite jusqu'à aboutir au carrefour où se trouvait la grande basilique grecque-orthodoxe de style byzantin (son architecture ressemble à celle de la Sainte Sophie à Istanbul).

J'ai préféré donner ces précisions afin d'éviter toute confusion...(...)

Rina Daniel

Bonjour André !

C'est avec plaisir que je te poste ce chèque pour « Nahar Misraïm » que je « dévore » avec bonheur.

Bravo à tous et à toi.

Evelyne Benzakein

Bravo André pour la constance du bureau dans ces moments difficiles ! Je continue à lire avec grand plaisir ces chroniques des Juifs d'Égypte.

Diane Ini

Cher Monsieur Cohen,

Merci pour votre bulletin n°84. Je suis une de vos fidèles lectrices depuis sa création et j'ai toujours un grand plaisir à retrouver dans ce bulletin toute mon enfance, des noms, des amis, des souvenirs qui me sont chers. Je suis née en Égypte en 1934 et j'en suis partie pour la France en 1957.

Bravo à vous, à vos collaborateurs pour avoir rappelé avec autant de précision les personnages, les familles les plus connues qui ont fait parler d'elles.

Aujourd'hui je ne vous envoie pas de chèque pour renouveler mon abonnement car je ne vois plus très bien, et me déplace difficilement.

Je vous adresse à nouveau toutes mes félicitations pour votre bulletin qui restera une page de l'histoire d'Égypte. Bonne continuation à vous, à vos collaborateurs, et continuez en bonne santé.

Simone Mayer.

Bravo pour ton remarquable travail sur l'histoire des Juifs d'Égypte. Amitiés.

Bonjour Monsieur Cohen,

C'est avec tristesse que je vous annonce le décès de mon mari Armand Lévy, qui était si attaché à votre association et à tous ceux qui en étaient responsables, dont vous-même.

Il est décédé le 25 octobre 2020 et hélas il a eu une fin de vie très douloureuse. Ça a été une grande souffrance pour moi et mes enfants, qui l'avons accompagné jusqu'au bout.

Je reprends sa suite pour l'adhésion et l'abonnement à votre bulletin trimestriel, que je trouve très intéressant.

Je vous prie de recevoir mes amicales pensées.

Rachel Lévy

Cher André,

J'ai adoré votre dernier numéro du bulletin. Je suis restée jusqu'à 2h du matin à le lire!!

Amitiés

Diane Mehrez

J'ai beaucoup apprécié le dernier Nahar Misraïm. Les fiches de lecture, excellente idée. Je doute de la possibilité d'organiser bientôt un cercle de lecture. Le zoom ?

Noémie Fischer

La richesse des multiples articles de ce numéro, dont certains ont été écrits par de nouveaux contributeurs, nous obligent à différer la suite de l'histoire des juifs en Égypte pour le prochain numéro.

Il s'agira d'une période très courte (Janvier 1952 à fin juillet 1952), mais très intense et très importante pour nous juifs d'Égypte.